Höhere Bürgerschule

in

Lauenburg i. P.

Zweiter Jahresbericht,

durch welchen

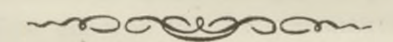
zur

öffentlichen Prüfung und Schlußfeierlichkeit

am Donnerstag den 25. September

ehrerbietigst einladet

Der Rector Dr. H. A. Bahrdt.



Inhalt:

Lauenburg 1862.

Druck der Vereinsbuchdruckerei.
(H. Badengoth.)

Solution

des

difficultés que présente l'accord du participe passé dans la langue française.

Les règles que nous présentent aujourd'hui les grammaires sur l'accord du participe passé dans la langue française ont parcouru un long période de temps sans pouvoir prétendre à une acception assez générale. Déjà plusieurs écrivains du seizième siècle ont reconnu la nécessité d'introduire plus de régularité et de précision dans l'accord ou le non-accord du participe passé, mais eux-mêmes, ils ne suivirent pas toujours leurs propres principes si strictement pour être regardés comme législateurs à l'égard de ce point grammatical: [1]) Ainsi jusqu'au milieu du dix-septième siècle, l'orthographe du participe passé fut traitée d'une manière si arbitraire que Vaugelas, qui, par ses Remarques sur la langue françoise (1647), s'est mis à la tête des grammairiens français et modernes, crut devoir mettre fin à ce manque de précision par ses dix exemples, dont chacun renferme une des règles qui, selon lui, devaient prévaloir. Il n'y réussit pas à cause des raisons dont il s'était servi, et ce ne fut que dix ans après qu'Arnauld et Lancelot, dans la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (1660), établirent des principes fondés sur le rapport logique du participe passé avec son régime direct, que nous observons, du moins pour la plupart, encore de nos jours. Nous disons pour la plupart, car aujourd'hui même les grammairiens ne sont pas précisément d'accord. Quoiqu'en général leurs résultats soient les mêmes, les principes qui les ont amenés ne nous semblent pas tout-à-fait être de manière à les accepter sans difficulté. Avec les éditeurs de la Grammaire générale et raisonnée nous croyons que la logique seule doit être prise pour notre guide au travers des difficultés que présente l'accord du participe passé, et nous chercherons donc au moyen d'elle à donner des raisons plus propres à fortifier les résultats des grammairiens que celles qui ont prévalu jusqu'à présent.

L'accord du participe passé conjugué avec être a tiré son origine du latin où le participe passé conjugué avec l'auxiliaire esse prend toujours le genre, le nombre et le cas du sujet de la

[1]) Poitevin, Gramm. générale et historique de la langue française II. p. 1. sqq.

phrase. Aussi l'accord du participe passé conjugué avec avoir est-il fondé sur l'usage latin qui, au lieu des temps passés de l'actif des verbes, emploie quelquefois leur participe passé avec le verbe habere.[2]) Alors ce dernier verbe a conservé le sens transitif, en demandant, en même temps, l'accord du participe passé avec son régime direct, exprimé par un nom ou un pronom. En français, le verbe avoir fut employé à la formation des temps composés de l'actif des verbes, et il devint ainsi verbe auxiliaire. Néanmoins, la construction latine se perpétua, et les écrivains français soutinrent, même dans les cas les plus différents, l'accord du participe passé avec le régime direct, quoique l'idée primitive de avoir se perdît si complètement dans celle du participe passé qu'il devait rester sans influence sur sa terminaison. Bescherelle,[3]) pour constater cet usage, nous pourvoit de quelques exemples dont nous citerons les suivants:

Elle avait faite sa journée. (Roman de la Rose.)
Prometheus qui moult savoit,
De terre et d'eaue faite avoit
Une imagette à la semblance des dieux.
(XIII. siècle. Trad. des Métamorphoses d'Ovide.)
Je ai vues vos lettres. (Ville-Hardouin.)

Froissart et Commines nous offrent, au contraire, assez d'exemples de l'accord du participe passé conjugué avec avoir quand il est précédé de son régime direct, et de son invariabilité quand il en est suivi; p. e.

. . . puis que le Duc a ainsi receu, et, par voyes obliques et fallaces, amené ces preud'hommes et vaillans hommes veoir son chastel et puis les a ainsi deceus. (Froissart, Chronique v. Herrig. La France litt. p. 61.) — Car nonobstant toutes ces ordonnances qu'il avoit faites de ceux qu'il avoit envoyez devers monseigneur le Dauphin son fils, si luy revint le coeur, et avoit bien esperance d'echaper. (Commines Memoires. Livre VI. Ch. 12. Edit. par Godefroy, Brux. 1723.)

Rabelais écrit le participe passé presque toujours invariable[4]). Amyot a été le premier qui ait voulu que la terminaison du participe passé dépendît de la position que le complément direct prend avant ou après lui. Il a cru que le participe passé, précédé du régime direct, en devait prendre le genre et le nombre, ce qui exprimerait plus nettement le rapport logique de ces deux termes. Quelles sont donc les raisons qui l'ont porté à cette manière d'écrire? Il semble, selon lui, que le rapport logique du participe passé avec son complément soit quelque part interrompu. Cela ne se pourrait autrement que par l'auxiliaire avoir qui sépare le complément direct du participe passé, et semble s'y joindre plus étroitement que le participe passé ne le fait. Si Amyot est de cet avis, et qu'il ait fondé sa doctrine sur le sens primitif du verbe auxiliaire avoir nous ignorons pourquoi il ne l'a pas étendue sur le participe passé, suivi de son régime direct, qu'il écrit, en général, invariable[5]). N'est-ce pas que dans ces deux phrases J'ai vu la maison et La maison que j'ai vue est vendue, les attributs ai vu et ai vue nous donnent une même idée; l'auxiliaire ne forme-t-il pas, dans l'un et l'autre cas, avec le participe passé un ensemble inséparable, et comment se peut-il donc qu'on veuille,

[2]) Caesar, De Bello Gall. I., 15; I., 48; VII., 29. Zumpt, Latein. Gramm. p. 565. §. 634. Diez, Grammatik der Romanischen sprachen, II. p. 280.
[3]) Grammaire nationale p. 494.
[4]) Poitevin, Gramm. II., p. 1.
[5]) v. Bescherelle, Gram. 494.: Il avoit, par commandement, presque enterrée toute vive la plus belle personne du monde. cp. Comme Themistocles un jour eust dit en publique assemblee de ville, qu'il avoit propensé une chose qui estoit merveilleusement utile . . . à leur chose publique . . . , le peuple lui commanda qu'il la communiquast à Aristides tout seul. (Herrig, La France litt. p. 118.)

dans la seconde phrase, trouver interrompu le rapport du régime direct avec le participe passé? Amyot et après lui les autres grammairiens auraient dû regarder, une fois pour toutes, le verbe avoir comme verbe transitif semblable à habere, en latin, ou, de l'autre côté, seulement comme verbe auxiliaire, mais il ne leur était pas permis de l'employer différemment et de faire dépendre l'accord du participe de la position du régime direct. Que nous suffisent, pourtant, les faits qui nous parlent de l'influence du régime direct lorsqu'il précède le participe passé.

Il ne s'agit pas ici de l'emploi du participe passé dans toute son étendue, puisqu'il y a assez de cas dont l'analyse ne mettra point d'obstacles; par conséquent, nous ne les citerons qu'en passant. Sans auxiliaire, et ajouté immédiatement à un substantif ou à un pronom, l'accord du participe est soumis aux règles de l'accord des adjectifs. Attendu, excepté, passé, supposé, vu, non compris, etc., s'emploient comme de véritables prépositions et sont invariables, lorsqu'ils précèdent un nom, mais après un nom, devenus adjectifs, ils sont exposés à la variabilité de leur terminaison. Ci-joint en est excepté et suit les règles particulières que l'Académie en donne[6]). D'après elle, ci-joint est variable quand il est précédé d'un substantif, mais il reste invariable quand le substantif qui suit est employé sans article, ou que précédant un substantif, il commence la phrase. La différence de l'orthographe dépend de ce que ce participe passé est regardé ou comme dépendance du verbe ou comme dépendance du nom. Les exemples, que nous donne l'Académie s. v. inclus, nous font reconnaître qu'elle veut accommoder les règles sur l'accord de ce participe à celles de ci-joint:

Nous vous soumettons notre cote ci-jointe et vous saluons bien sincèrement. (Terne, Traité de correspondance commerciale p. 90.) — Je vous en donne l'indication par la note ci-jointe. (ib. p. 94.) — Vous trouverez ci-jointe la copie, une copie du traité. (Académie) — Vous trouverez ci-joint copie de sa lettre. (Acad.) — Ci-joint notre circulaire, que j'ai l'honneur de vous adresser. (Terne, Traité, p. 72.) La lettre ci-incluse. (Acad.) — Vous trouverez ci-incluse la copie du contrat. (Acad.) — Vous trouverez ci-inclus copie. (Acad.) —

Cependant, nous voyons par les exemples suivants que les règles prescrites par l'Académie ne sont pas toujours observées:

Vous trouverez ci-joint la note du prix des différents vins. (Terne, Traité p. 56.) Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint une quittance. (ib. p. 632.) — J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus, la quittance d'un payement etc. (ib. p. 630.) — Je vous remets ci-joint mes trois billets à vôtre ordre. (ib. p. 578.) — Je vous remets ci-joint Réaux de veillon 32,000. (ib. p. 544.)

Employé comme qualificatif, le participe passé, précédé d'un verbe intransitif, s'accorde avec le sujet de la phrase, mais avec le régime direct, lorsqu'il suit un verbe transitif. L'auxiliaire être joint au participe passé en produit toujours l'accord avec le sujet de la phrase, à moins que le participe ne soit pris d'un verbe pronominal dont le régime est indirect; dans ce dernier cas, le participe n'est pas soumis à la variabilité de sa terminaison.[7])

---

[6]) Dictionnaire de l'Académie fr. s. v. v. joindre et inclus. Girault-Duvivier, Grammaire des Grammaires II. p. 728. 16me édit. Paris 1856. Poitevin, Grammaire II. p. 6.

[7]) v. les exemples que nous avons donnés pour le participe laissé conjugué avec être.

I.

Des participes passés immédiatement suivis d'un verbe à l'infinitif.

A. Des participes dû, pu, voulu, osé, etc.

Supposé que le participe passé soit transitif et le seul verbe de la phrase, il s'accorde avec le complément direct qui le précède, mais il est toujours invariable quand il est neutre. Quelques cas exceptés, que nous traiterons plus bas, nous n'avons plus besoin de discourir sur cette règle fondamentale. Mais ce qui demande des recherches plus minutieuses, c'est lorsqu'il se trouve encore dans la phrase, outre le participe passé, un verbe à l'infinitif qui le suit immédiatement, car alors on pourrait être en doute à qui des deux verbes attribuer le régime direct qui s'est placé avant tous deux. Voici les principes qui nous ont fait parvenir à en résoudre les difficultés.

Parmi les participes passés, il n'y en a que peu qui se joignent à l'infinitif sans préposition, parce que les verbes qui régissent l'infinitif sans le secours d'une préposition ne s'offrent pas en grand nombre. Ceux qui sont de quelque importance méritent d'être cités; ce sont: devoir, pouvoir, vouloir, oser, croire, prétendre, daigner, — voir, entendre, sentir, — laisser, — faire. Nous omettons les autres verbes qui sont moins usités ou synonymes de ces verbes, parce qu'ils ne sont pas assujettis à des règles particulières. Excepté daigner, tous les verbes cités sont primitivement actifs, mais quant à devoir, vouloir, . . . prétendre, ils ont perdu par la combinaison avec l'infinitif quelque chose de leur nature transitif. Car le sujet d'une phrase ne saurait s'en servir pour agir sur un régime direct. Ils modifient, au contraire, le sujet tout seul, et en lui attribuant quelque affection, ils marquent la relation qui a lieu entre le sujet et la réalité de l'action renfermée dans l'infinitif suivant, soit que cet infinitif représente un verbe actif ou qu'il soit neutre.[8]) Comparons p. e.: Il a écrit la lettre. Il a voulu écrire la lettre. — Il est mort. Il a dû mourir. Néanmoins l'infinitif porte témoignage de ce que ces verbes sont actifs, parce qu'il se présente lui-même comme leur régime direct. Si nous avons raison que les verbes devoir, vouloir, etc. attribuent une affection au sujet, il s'ensuit qu'au cas que cette affection tâche à se manifester, le sujet cherche à influer sur quelque chose hors de lui. Cela ne se pourrait, pourtant, que par une action qui s'exprime, à son tour, par un verbe; et comme il s'agit ici de l'expression générale d'une action, il faut naturellement choisir l'infinitif du verbe qui la comprend. C'est, en vérité, le régime le plus vague, qu'il y ait, mais sans doute le premier but vers lequel tend l'affection de l'âme. D'un côté, cet infinitif est toujours à regarder, pour ainsi dire, comme un nom du genre neutre, de l'autre, il ne peut jamais précéder les participes des verbes devoir etc., d'où il résulte que ceux-ci doivent être toujours invariables. Le régime direct pronominal qui se trouve avant l'attribut de la phrase dépend du verbe à l'infinitif.

La cour eut même l'imprudence d'affaiblir les constitutionnels, qu'elle aurait dû renforcer. (Mignet, Hist. de la Révolut. franç. Ch. V.) — L'armée française prit ses quartiers d'hiver, après avoir jeté derrière la Roër les Autrichiens, qu'elle aurait pu jeter derrière le bas Rhin. (ib. Ch. VIII.) — Quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur, autant que la raison, imposent à la reconnaissance nationale. (ib. Ch. XIV.)

---

[8]) Becker, Organism. der Sprache p. 219.

Dans des propositions subordonnées dont le régime direct est un pronom relatif, l'infinitif est quelquefois sous-entendu après quelques-uns de ces participes passés, quand il est suplée facilement par l'attribut de la proposition principale.

Je lui ai rendu tous les services que j'ai dû (sous-entendu rendre). — Il a eu de la cour toutes les grâces qu'il a voulu (avoir)[9]. — Je lui ai lu mon épître très-posément, jetant dans ma lecture toute la force et tout l'agrément que j'ai pu (sous-entendu y jeter).[10]) Tandis que dans ces exemples les verbes devoir, vouloir et pouvoir ne sont plus que des verbes auxiliaires, et le régime direct pronominal qui les précède n'en dépend pas mais de l'infinitif sous-entendu, ils ont conservé dans les exemples, que nous allons citer, leur caractère transitif; p. e.

Il m'a payé les sommes qu'il m'a dues. — Il veut fortement toutes les choses qu'il a une fois voulues. —

Ici, leur régime direct n'est pas l'infinitif du verbe de la proposition principale, mais un nom, auquel, dans nos exemples, le pronom relatif est substitué. Il vient de là que la terminaison de ces participes passés s'est réglée sur celle du régime direct qui les précède.

B. Des participes passés vu, entendu, senti.

Les verbes voir, entendre, sentir se présentent sous un différent point de vue. Jamais l'infinitif ne peut être, proprement dit, le régime direct de ces verbes. Ils ne servent pas à signifier l'action de l'infinitif comme un produit de quelque affection du sujet, et ce n'est ni la volonté, ni la nécessité, ni l'imagination, etc. du sujet qui ait causé cette action exprimée par le verbe à l'infinitif, mais l'action peut se faire sans aucune influence du sujet; elle en est tout indépendante et pourrait même se passer contre la volonté ou une autre affection du sujet. Pour cette chose, les participes passés des verbes voir, entendre, sentir, ne sont pas incorporés avec l'infinitif et ne sauraient signifier telle relation entre le sujet et l'infinitif que les verbes devoir etc. Comme ils marquent l'action de l'un ou de l'autre sens d'un sujet, ne s'entend-il pas que le sujet même soit rendu actif? Or, pour faire valoir leur action, les sens ont besoin d'un objet hors d'eux; car s'il n'y en avait point, à quoi seraient-ils bons? Cette action, il est vrai, peut se diriger vers le sujet d'où elle sort, et auquel les sens appartiennent, mais alors celui-là semble être divisé en deux de sorte que l'une partie en est active, tandis que l'autre en est passive; les verbes transitifs voir, entendre et sentir deviendraient donc des verbes pronominaux accidentels, dont il n'est pas ici question. Nous aimerions mieux parler d'un objet différent du sujet d'où sort l'action des sens. Il faut que celui-là soit exprimé ou par un nom ou par un pronom, car les sens demandent quelque chose de positif, sur lequel ils puissent agir, et l'abstraction telle qu'elle s'exprime par l'infinitif d'un verbe, ne leur vaudrait rien quoiqu'elle suffise aux verbes devoir, pouvoir, etc. C'est là l'essence des sens qu'ils mettent l'homme en rapport avec les objets concrets du monde extérieur. Dans notre cas, pourtant, où les participes passés des verbes en question sont suivis d'un infinitif, il reste à remarquer quelque chose de plus. Non seulement le sujet, dont les participes passés avec l'auxiliaire avoir forment l'attribut, dirige l'action de ces sens vers un objet hors de lui, mais il faut encore que cet objet soit actif, c'est-à-dire, exprimé par une phrase; il en deviendrait le sujet qui a pour attribut un mode fini de l'infinitif suivant

---

[9]) Poitevin, Gram. histor. II. p. 22.

[10]) Bescherelle, Gram. nat. 514—515. Fr. Herrmann, Lehrbuch der frz. Sprache, 2. Aufl., p. 204. Schmitz, Franz. Gramm. p. 208.

les participes de nos verbes. Il existe donc deux phrases différentes, dont l'une doit être mise en dépendance de l'autre. Cela se fait par la transformation des deux phrases en une seule, en profitant de la construction de l'accusatif avec l'infinitif, de sorte que le sujet de la seconde phrase se transpose à l'accusatif, et l'attribut, à l'infinitif. Ainsi cette phrase Je les ai vues peindre est provenue de ces deux autres: J'ai vu et elles peignaient, aussi bien que Je les ai vues arriver en ces lieux de J'ai vu et elles arrivaient en ces lieux. Nous reconnaissons bien que dans ces phrases le régime direct pronominal, qui, suivant la construction grammaticale, s'est placé avant l'auxiliaire, ne peut jamais être le régime direct de l'infinitif, mais que c'est toujours l'attribut, composé du participe et de l'auxiliaire, qui le doit régir. D'après la règle fondamentale, le participe passé en doit donc prendre le genre et le nombre.

Les gens que vous avez vus arriver (Acad.). — Les événements extraordinaires que nous avons vus s'accomplir (Acad.). — Je les ai vus voler ces fruits (Acad.). — Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes (Bossuet, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre). — Les acteurs que j'ai entendus chanter (Schmitz, Gram.)

D'où vient-il donc que le participe passé est invariable dans la phrase suivante: Je les ai vu peindre? A ce que nous venons de dire, il est impossible que l'accusatif les ait son origine dans le nominatif ils ou elles; l'accusatif les et l'infinitif peindre, réduits à une phrase particulière, ne donneraient ni ils peignaient, ni elles peignaient. Dans ce cas, le participe passé devrait s'accorder avec le régime direct dont il est précédé. Il en résulte que le sens de toute la phrase est différent de celui de la phrase citée plus haut Je les ai vues peindre. Si les n'est pas l'objet de vu, où en est-il donc? Il semble à peu près qu'il n'y en eût point-du-tout, et cependant, nous avons vu que les verbes voir, entendre, etc. ne peuvent s'en passer. Est-ce peut-être l'infinitif peindre? Mais nous avons démontré que, proprement dit, l'infinitif d'un verbe ne peut se faire le régime direct des verbes voir, etc. Il faut donc que le sujet de la seconde phrase, qui a un mode fini de l'infinitif pour attribut, soit sous-entendu. Nous le remplaçons par le pronom indéfini on, c'est-à-dire, la phrase on les peignait entre en dépendance de cette autre J'ai vu. Or, il n'y a pas de régime direct du nominatif on, et comme il n'importe pas au sujet, dont le participe passé est l'attribut, de savoir qui a peint, mais qu'on les a peints ou peintes, il est naturel que le régime direct du participe soit supprimé tout-à-fait quand la seconde phrase est entrée dans la construction de l'accusatif avec l'infinitif, tandis que le régime direct de l'attribut peignait se place avant le participe passé. Par conséquent, dans notre phrase Je les ai vu peindre, le pronom les est le régime direct de l'infinitif et non pas du participe passé, et n'a point d'influence sur sa terminaison.

On voit bien que la difficulté, si le participe est variable ou invariable, ne se présente que quand il est suivi de l'infinitif d'un verbe actif, et que cet infinitif n'est pas encore précédé immédiatement d'un régime pronominal, ni suivi d'un régime direct. Alors le pronom à l'accusatif précéderait deux verbes actifs dont l'un et l'autre sont capables de le prendre pour régime direct. Lorsque, au contraire, c'est un verbe neutre à l'infinitif qui suit le participe passé, ou que l'infinitif a déjà son propre régime direct, placé avant ou après lui, il est sûr que le régime direct qui précède le participe le doit toujours rendre variable; car un verbe neutre ne peut avoir de régime direct, ni l'infinitif ne peut-il régir deux accusatifs.[11])

---

[11]) Gir.-Duv. Gram. II. p. 754 — 758. Poitevin, Grammaire hist. II. p. 17 — 18. Bescherelle, Gram. nation. p. 511. Schmitz, Gram. p. 208.

La maison que j'ai vu démolir. (Acad.) — Les airs que j'ai entendu chanter. (Gir. Duv., Gram.) — Pour être sûr de la vérité il faut l'avoir entendu annoncer d'une manière claire et positive. (Schmitz) — Les malades que j'ai vu affaiblir à force de saignées. (Herrmann, Gram.) — Monsieur, cette comparaison est bonne; mais elle n'est pas de vous. car je l'ai entendu faire à notre curé. (Florian) — La femme que j'ai vue tomber. — Les personnes qu'il a vues passer. (Acad.) — Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance, où nos aïeux vivaient pauvres et vertueux, et mouraient dans le champ qui les avait vus naître. La maison que j'ai vue s'écrouler. (Acad.) — Je l'ai vue offrir des présents. (Gir.-Duv. Gram.) —

Ces observations faites, nous déciderons aisément un troisième cas, où le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir est précédé de deux régimes directs. Il n'y reste qu'à distinguer lequel des deux se rapporte au participe passé pour donner à celui-ci le genre et le nombre de son regime[12]; p. e.

Les liqueurs que je les (les convives) ai vus verser. (cp. Les liqueurs que je leur ai vu verser.) Les secours que l'on vous a offerts, madame, je vous les ai vue imprudemment dédaigner. (cp. Les secours que vous avez implorés, madame, je vous les ai vu inhumainement refuser.) —

C. Du participe passé laissé.[13])

Les deux verbes laisser et faire, dont nous avons maintenant à traiter les participes passés, quoique traduits en allemand par le même mot lassen, sont, pourtant, bien différents l'un de l'autre. Quelle est la condition sans laquelle le verbe laisser ne peut être joint comme attribut à un sujet, et la construction de l'accusatif avec l'infinitif est impossible? La réponse à cette question nous donnera la règle pour l'accord du participe laissé. Il faut qu'il y ait déjà un autre sujet qui est agissant avant que l'action exprimée par laisser se puisse exercer. Après que l'action du second sujet a commencé il est aussi permis au sujet de laisser de s'y mettre en rapport. Quand alors la seconde phrase entre dans l'accusatif avec l'infinitif, il s'entend que son sujet devient le régime direct du verbe laisser. Supposé donc qu'il précède le participe passé laissé, il en doit aussi régler la terminaison. Nous voyons bien que l'accord de ce participe est assujetti aux mêmes principes que nous avons développés à l'égard des participes vu, entendu, etc. La même analyse aura lieu, et les mêmes observations se feront, quand laissé est suivi d'un verbe neutre, ou que le verbe suivant régit encore un complément direct qui, à son tour, s'est placé avant le participe passé. Pour ce dernier cas, à peine reste-t-il à remarquer que le régime direct représentant une personne, changé en régime indirect, n'exerce aucune influence sur le participe tant du verbe laisser que des verbes voir, entendre etc.[14])

Girault-Duvivier, en nous donnant les exemples suivants:

Elle s'est laissée tomber — Je les ai laissés aller, passer, marcher, etc. — Je l'ai vue tomber, je l'ai regardée aller, etc.

croit que quelques écrivains scrupuleux n'approuveront pas cette construction, parce que l'usage ne permet pas de dire: Elle a laissé qui? elle tomber. — J'ai laissé qui? eux tomber.

Quoique cette construction soit contraire à la règle grammaticale, il suffit à l'éditeur de la Grammaire des Grammaires, qu'elle rende la pensée pour que l'on soit autorisé à regarder le régime comme dépendant du participe. Quant à nous, il ne nous suffit pas, car alors on pourrait agir tout arbitrai-

---

[12]) Gir.-Duv. Gram. II. p. 757.
[13]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 758—761. Bescherelle, Gram. p. 572. Poitevin, Gram. II. p. 21.
[14]) cp. Mätzner, Syntax II. p. 194—195. Schmitz, Gram. p. 121.

rement pour expliquer quelque difficulté de la grammaire. Pour appuyer suffisamment nos règles, nous devons remonter à l'explication de l'accusatif avec l'infinitif, ce qui seul nous peut servir de guide pour l'accord du participe passé. M. Schmitz a atteint ce but par un autre chemin: Je les ai vu frapper (i. e. j'ai vu qu'on les frappait, sie wurden geschlagen) — Je les ai vus frapper (i. e. je les ai vus qui frappaient, sie schlugen). Nous ne sommes pas d'accord avec M. Dietz qui, comme quelques autres grammairiens, a proclamé l'invariabilité du participe passé laissé. Il prétend que ce verbe, aussi bien que le verbe faire, forme avec l'infinitif qui en dépend une même idée, mais nous prouverons bientôt, en parlant du participe fait qu'il s'y est bien mépris. D'abord nous donnerons quelques exemples pour éclaircir mieux nos principes:

1) le verbe à l'infinitif est neutre:

Je les ai laissés aller, passer, etc. (J'ai laissé-ils allaient, passaient, etc. [15])

2) Ce verbe à l'infinitif est transitif et employé sans régime direct:

Je l'ai laissée manger. (J'ai laissé-elle mangeait) —

3) le verbe à l'infinitif est transitif et accompagné d'un régime direct:

Je les ai laissés tuer mes pigeons. (J'ai laissé-ils tuaient mes pigeons).

Vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein; le monde vous a laissés rire et pleurer tout seuls. (Racine). — Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient laissé faire. (Fénelon). —

A ces nouvelles que ses conseillers lui avaient laissé ignorer: C'est une révolte?, dit le monarque étonné. (Mignet, Hist. de la Rév. fr. Ch. I.)

Nous y ajoutons encore quelques exemples où le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire être:

Rappelez-vous, Athéniens, les humiliations qu'il vous en a coûté pour vous être laissé égarer par vos orateurs. (Voltaire) — Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare, pour s'être laissé gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Fénelon). — Tous les soldats s'étaient laissé prendre en sa présence. (Voltaire). — Comparez avec ceux-ci:

Elle ne s'est point laissée aller, comme bien des rois, aux injustices. (L'abbé Terrasson) Elle s'est laissée aller à sa passion. (Schmitz)

D. Du participe passé fait. [16])

Nous avons vu que le verbe laisser suppose non seulement une action, mais encore ensemble avec cette action un sujet agissant, quoique souvent celui-ci ne s'exprime pas dans la construction de l'accusatif avec l'infinitif, ce qui arrive surtout quand il ne s'agit que de l'action exprimée par son attribut. Le verbe faire n'en fait rien, car il a abandonné son sens propre et transitif pour s'affaiblir à la manière des verbes devoir, vouloir, pouvoir, etc. Cela nous apprend que l'action exprimée par l'infinitif a pris son origine dans le sujet du participe fait, qui ne sert qu'à démontrer la relation qui existe entre le sujet et la réalité de l'action de l'infinitif. Elle ne peut se réaliser sans le consentement ou plutôt sans la volonté du sujet. L'acception de faire qu'il a dans notre cas, l'empêche tout-à-fait de prendre un nom pour régime direct. Comme devoir, pouvoir, etc. il doit être satisfait d'avoir pour régime direct l'infinitif d'un verbe. Mais, chose étrange! Ce verbe faire imprime son

[15]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 777; il s'est servi du participe présent ou de la proposition incidente pour éclaircir l'accord du participe passé.

[16]) Gir.-Duv.. Gram. II. p. 762 — 763. Bescherelle, Gram. p. 512.

caractère primitivement transitif à tout infinitif qui le suit, à ceux même qui sont de nature neutres, et c'est par cette qualité qu'il se distingue des verbes devoir, pouvoir, etc. Sans cela, nous serions à peine en état d'expliquer le régime direct qui dépend des verbes neutres. La langue française n'a guère de simples mots particuliers qui remplacent cette combinaison de faire avec l'infinitif, et tandis que nous autres Allemands avons les deux formes springen et sprengen, trinken et tränken, etc., les Français remplacent les verbes transitifs par la combinaison des verbes intransitifs avec faire, en disant sauter et faire sauter, boire, et faire boire. Poitevin[17]) regarde cette construction comme un gallicisme, sans correspondance dans les autres langues, mais qui est quelquefois traduisible en français par une seule expression. Cependant, il est d'avis que cette expression n'en est guère le juste équivalent, et elle n'en sera jamais, ajoutons-nous, comme en Allemand, parce que la langue française ne peut former un verbe factitif d'un verbe intransitif par le changement de la voyelle de la racine. Quoi qu'il en soit, il nous suffit de savoir que faire suivi d'un infinitif est devenu auxiliaire, que c'est l'infinitif qui, en même temps où il en forme le régime direct, se fond avec lui, quant au sens, en un verbe qui prend toujours le sens transitif. De là il résulte que le participe passé fait conjugué avec avoir est toujours invariable, quoiqu'il soit précédé d'un complément direct.

La nature n'a-t-elle pas imposé une assez grande peine au peuple et aux malheureux de les avoir fait naître dans la dépendance? (Massillon.) — Il les avait fait jeter dans les fers destinés aux galériens. (Ségur, Hist. de la gr. armée I., 2.) — Il les avait fait retirer de quelques pas et sortir des embrasures. (Mignet, Hist. de la révol. fr. Ch. I.) — Le sujet spécial de son attention était les finances et la constitutión que les crises passées avait fait ajourner. (ib. Ch. II.) — La défense d'élire des constituants déjà éprouvés, la nécessité de choisir les députés parmi ceux que leur opinion ou leur conduite avait le plus fait remarquer, et surtout l'influence active des clubs, conduisirent à ce résultat. (ib. Ch. V.)

Le participe passé fait ne s'accorde pas même avec le régime direct précédant, quand il est conjugué avec l'auxiliaire être, dont l'Académie nous donne preuve par cet exemple:

Ils se sont fait voir à tout le monde. (Acad. Dict. s. v. voir)

Pour compléter nos recherches sur l'accord du participe passé suivi d'un infinitif, il nous reste encore à parler des verbes qui sont suivis d'un infinitif précédé des prépositions de ou à.[18]) La terminaison de leurs participes peut être variable ou invariable selon la relation qui existe entre le régime direct et le participe ou l'infinitif. La seule difficulté est quand l'infinitif d'un verbe transitif suit le participe passé. Lorsque cet infinitif a son propre régime direct exprimé par un nom qui le suit, ou par un pronom personnel qui le précède immédiatement, il n'y a pas de doute que le régime direct, qui précède encore le participe passé, n'en doive aussi régler la terminaison. Mais quand l'infinitif n'en a pas, et que le pronom relatif que précède le participe passé, il faut bien examiner s'il est à attribuer au participe ou à l'infinitif; dans le premier cas, le participe passé est variable, dans l'autre, il ne s'accorde pas avec le régime. Ces raisons nous prescrivent d'écrire:

L'Europe a reconnu que Pierre le Grand aimait la gloire, et qu'il l'avait mise à faire du bien. (Gir.-Duv.) — J'ai marché aux ennemis que j'ai contraints de se renfermer dans leurs places. (Gir.-Duv.) — L'assemblée avait déjà commencé cette discussion que les événements de Paris et les décrets du 4 août l'avaient forcée d'interrompre. (Mignet, Hist. de la révol. fr. Ch. II.) — C'est une fortification que j'ai appris à faire. (Gir.-Duv.) — On lui décerna les honneurs du Panthéon, que Robes-

---

[17]) Gram. hist. II. p. 21 — 22.

[18]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 764 p. 778. Bescherelle, Gram. nat. p. 513 — 514.

pierre avait différé de lui rendre pendant sa toute-puissance. (Mignet, Hist. Ch. X.) — La représentation nationale avait suivi le roi dans la capitale, que leur présence commune avait beaucoup contribué à calmer. (ib. Ch. III.)

Aussi le participe passé du verbe avoir, suivi de l'infinitif avec la préposition „à", est-il soumis à cette règle. Toutes les fois que l'idée de la possession réelle prévale, il prend le genre et le nombre du régime direct précédant; il est invariable lorsqu'il comprend le dessein de réaliser l'idée de l'infinitif.[19])

On sait assez quelles peines la sagesse du roi et du ministère a eues à calmer toutes ces querelles, aussi odieuses que ridicules. (Voltaire.[20]) — La maison que j'ai eu a vendre. (Gir.-Duv.) — Quels travaux n'a-t-elle pas eu à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit. (De Pradt.)

Les deux exemples de Poitevin:

Je suis persuadée que la sagesse que vous avez eue de garder le lit vous aura entièrement remise. (Mme de Sévigné.) — En réfléchissant à la peine que j'ai eue d'apprendre à déchiffrer la note. (J.-J. Rousseau.)

sont tout différents de ceux que nous venons de citer, parce que l'infinitif avec la préposition de ne dépend pas du verbe avoir, mais des deux substantifs la sagesse et la peine; le participe passé renferme donc une véritable possession.

II.

Des participes passés des verbes impersonnels. — Il a fait. — Il y a eu.

Les grammairiens sont tous persuadés de l'invariabilité du participe passé des verbes impersonnels[21]), et plus ou moins, ils ont cherché à en donner les raisons. La difficulté principale qui s'est opposée à leur entreprise, c'est le régime direct que se trouvant à la tète d'une proposition subordonnée avec le verbe impersonnel, dont dépend le pronom relatif. Sans pouvoir éviter cet écueil, presque tous leurs efforts s'y sont brisés. Nous discourrons d'abord sur les deux expressions il a fait et il y a eu, dérivées des verbes primitivement actifs. Déjà une fois nous avons parlé du participe passé fait, nous le reconnaîtrons maintenant sous un autre point de vue.

Poitevin[22]) nous a repus de belles paroles, en expliquant qu'il a fait dans cet exemple:

Les chaleurs qu'il a fait pendant l'été (Marmontel) par qui ont eu lieu. Au lieu de celle-ci, il aurait pu se servir de toute autre explication, mais heureusement, il avoue lui-même bientôt après „qu'il est plusieurs cas où il serait difficile de rendre compte de l'invariabilité du participe passé d'un verbe employé impersonnellement", et il ne prétend donc pas à l'acception de son principe. La périphrase de qu'il a fait par qui ont eu lieu ne nous éclaircit point du régime direct que, et nous laisse, par conséquent, en doute combien le participe passé est assujetti à son influence.

---

[19]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 778 Rem. de l'éditeur.
[20]) Bescherelle, Gram. p. 513.
[21]) Mätzner, Syntax der neufrz. sprache, I. p. 361.
[22]) Grammaire histor. p. 28—29.
[23]) Gram. des gramm. II. p. 741—742.

Girault-Duvivier[23]) s'est servi du même exemple de Marmontel, en y ajoutant encore:

La grande inondation qu'il y a eu. (Fromant.) — La grande sécheresse qu'il a fait. (Marmontel.) — La disette qu'il y a eu pendant l'hiver. (d'Olivet.)

Sa démonstration ne nous satisfait pas non plus. Il a raison de dire que, dans ces exemples, les mots fait et eu sont détournés de leur sens propre, mais le principe établi dans le cours de sa discussion, et la conséquence qu'il en a déduite sont faux. D'un côté, il prétend directement que le relatif que n'est pas le régime du verbe, de l'autre, il avoue ne savoir se rendre compte de ce pronom. Quoiqu'il nous doive l'argument de la première hypothèse, qui nous semble être détruite par sa seconde, il en fait usage pour établir sur cette base l'invariabilité du participe passé.

En contradiction avec la plupart des grammairiens, les auteurs de la Grammaire nationale[24]) demandent l'accord du participe passé avec le que précédant qu'ils reconnaissent pour le régime direct du participe. Leurs arguments sont réfutés par A. Lemaire[25]), qui, à son tour, a tâché de fonder mieux l'invariabilité du participe passé par des constructions grecques et latines, d'où il dérive la preuve de ce que les verbes avoir et faire ont perdu le sens actif. Nous sommes, cependant, bien loin de la prendre pour incontestable. Nous croyons trouver une meilleure exposition de la nature du pronom que et de ces participes dans ce que M. J. Grimm a dit sur l'accusatif qui accompagne en allemand le verbe impersonnel es gibt[26]). Il existe une parfaite analogie entre les constructions française et allemande, et nous ne consentons pas à M. Poitevin, qui a rangé le verbe impersonnel avec son régime direct parmi les Gallicismes. M. Grimm dit expressément que le sens de es gibt répond à celui de il y a en français, et que ces verbes impersonnels sont accompagnés de l'accusatif; p. e. es gibt einen wald namens Solling. was gibts? — qu'y a-t-il? Selon lui, cette phrase es gibt heuer einen guten wein, n'est pas bien différente de die trauben geben vielen wein. Cela explique assez, continue-t-il, l'accusatif; ensuite on n'employa cette locution que pour signifier la seule existence, ce qui fit abandonner peu-à-peu le sens actif de ces verbes, en y substituant le sens passif[27]). Personne ne doutera que cette remarque ne s'applique aux expressions il a fait et il y a eu. Quoiqu'ayant détourné de leur sens transitif, faire et avoir ont pourtant conservé la faculté de régir l'accusatif, même après avoir pris le sens passif[28]). C'est pourquoi il faut regarder, dans les exemples cités plus haut, qu'élidé comme le régime direct de ces verbes impersonnels. Il nous reste donc à déterminer les raisons de ce que les participes passés fait et eu ne s'accordent pas avec leur régime direct quoiqu'ils en soient précédés. Voici la réponse qu'il est assez aisé à y faire. Ce fût méconnaître entièrement la nature des verbes impersonnels que de donner à leurs participes la terminaison féminine ou la terminaison plurielle. Le seul changement auquel ils se soumettent est celui de temps; leur personne, supposé qu'il y en ait[29]), s'exprime toujours par le pronom personnel il; leurs participes passés ne sont que d'une seule terminaison, c'est-à-dire du genre masculin singulier qui demeure invariable malgré les circonstances extérieures qui causeraient l'accord de tout participe passé d'un verbe actif. Si ce que nous venons d'exposer se dit de tous les verbes impersonnels, il s'entend que il a fait et il y a eu n'en sont pas exceptés, et que leurs participes passés sont toujours invariables.

[24]) Bescherelle, Gram. nation. p. 504 — 505.
[25]) Gram. des Gramm. II. p. 742 Rem.
[26]) Grimm, Deutsche Grammatik V. p. 55.
[27]) Grimm, Gram. V. p. 230. Das erklärt den accusatif hinreichend, man wandte hernach aber die redensart auf fälle des blossen vorhandenseins, nicht des entstehens und hervorgebrachtwerdens, an: es gibt leute . . . , und es entsteht passiver sinn.
[28]) Diez, Gramm. III. p. 191.
[29]) Gramm. des Gramm. I. p. 454. Rem. de l'éditeur.

Outre ces deux verbes, il y a quantité d'autres, conjugués avec l'auxiliaire être, mais employés primitivement dans le sens intransitif ou dans le sens transitif; ceux-ci se présentent alors sous la forme de verbes pronominaux accidentels[30]). Le résultat pour l'accord de leurs participes passés est le même que nous avons trouvé pour les participes fait et eu, comme nous le verrons bien dans ces exemples:

Il est arrivé une nouvelle fâcheuse. (Acad.) — Quels avantages en est-il résulté? (Gir.-Duv.) — Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la puissance de la parole. (Schmitz)

Toute la difficulté se lève par ce que l'attribut et, par conséquent, le participe passé, s'accorde avec le sujet grammatical il et non pas avec le sujet logique. De même, le régime direct se qui se place avant le participe, doit être sans influence sur sa terminaison, puisqu'il ne peut jamais représenter que le même genre et nombre du sujet grammatical, et que celui-ci est toujours au singulier du genre masculin.

III.

Des participes passés valu, coûté, pesé.

Quoi qu'en dise M. Poitevin[31]), l'Académie a reconnu le verbe valoir pour verbe transitif, en lui donnant les significations procurer, faire, obtenir, produire. Cela accordé, il faut que le participe de ce verbe lorsqu'il est précédé de son régime direct, en prenne le genre et le nombre. Ce n'est pas donc une faute ni une orthographe irrégulière, comme l'a prétendu M. Poitevin, mais l'accord de ce partictpe ne fait que se soumettre aux mêmes règles que tout autre participe passé d'un verbe transitif. Par conséquent, on écrira:

Les honneurs que j'ai reçus, c'est mon habit qui me les a valus. (Gir.-Duv., cp. Cette bataille lui a valu le bâton de maréchal de France. (Acad.) — Voilà la charmante réception que mon costume m'a value. (Jaquemart[32])

Pour le participe passé coûté, il se présente quelque difficulté, car l'Académie a blâmé l'usage qui le rend variable quand il est précédé d'un régime direct. Selon l'Académie le verbe coûter est neutre et n'a point de participe, de sorte qu'au lieu de

Les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés

on doit écrire,

Les vingt mille francs que cette maison m'a coûté.

Nous osons prétendre que l'exactitude logique exige cette invariabilité du participe passé.

Ce verbe aussi bien que le verbe peser s'emploie, il est vrai, comme attribut d'une phrase, mais tous deux expriment une idée si vague qu'on ne se les imagine jamais sans y ajouter un terme de prix ou de poids, soit qu'on le signifie par un adverbe soit par le régime direct d'un nom qui est accompagné le plus généralement d'un adjectif numéral. Ces termes sont donc joints si étroitement à coûter et peser qu'à force d'eux les modes finis des deux verbes peuvent seulement former l'attribut d'une phrase. On ne les regardera pas comme des régimes directs, mais on les prendra pour des compléments circonstantiels, comme M. Poitevin les a appelés. Ils sont, à proprement parler, un peu

[30]) Schmitz, Gram. p. 80.
[31]) Gram. hist. II. p. 29.
[32]) Bescherelle, Gram. nat. p. 502—503.

plus que les simples adverbes qu'il faut absolument pour employer les deux verbes comme attributs d'un sujet; la seule différence qu'il y ait entre les adverbes et les noms consiste dans ce que ceux-ci rendent l'idée générale de coûter et peser plus distincte que les adverbes. On pourrait regarder ces accusatifs comme employés adverbialement[33]). Ainsi il vaudrait mieux que la terminaison des participes passés coûté et pesé précédés d'un tel complément adverbial ne fût jamais variée.

Quant à pesé transitif, il s'accorde naturellement avec le complément direct qui le précède.

Les sacs que cet homme a pesés.

tandis qu'il faut écrire

Les deux cents livres que le sac a pesé.

A Lemaire[34]), après avoir défendu l'observation de l'Académie, dit qu'aujourd'hui la plupart des grammairiens ont donné le sens actif aux participes coûté et pesé, et que l'usage commence à consacrer cette irrégularité. Cela regarde surtout le participe du verbe coûter que M. Girault[35]) Duvivier a expliqué par exiger, occasionner, etc. M. Schmitz[36]) établit pour règle le non-accord du participe coûté. M. Knebel[37]) passe sous silence l'observation de l'Académie, et range le verbe coûter, sans difficulté, parmi tous les autres verbes transitifs, c'est-à-dire, il proclame l'accord de son participe passé avec le régime direct qui le précède. Comme lui, beaucoup d'autres grammairiens se sont soumis à l'usage qui l'emportera enfin sur l'Académie.

Vouz n'avez pas oublié les soins que vous m'avez coûtés depuis votre enfance. (Fénelon) — Ne serait-il pas doux de retrouver dans l'ffet de nos soins les plaisirs qu'ils nous ont coûtés. (J.-J. Rousseau.) — Mes manuscrits raturés, barbouillés, et même indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. (Id.) —

Il convient de faire ici mention de l'accusatif du temps qui précède assez souvent les participes passés des verbes transitifs et intransitifs sans les rendre variables[38]). Ce n'est pas par la faute de ces verbes que cela arrive, mais il provient de la nature de l'accusatif précédant, que nous appelons, de même que nous l'avons déjà fait une fois, accusatif adverbial. Un tel accusatif est, en effet, dépendance du verbe, mais il n'en est pas le régime direct, avec lequel seul le participe passé conjugué avec avoir, s'accorderait. Il faut donc écrire sans accord:

Oui, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie
Les jours que j'ai vécu sans vous avoir servie. (Corneille)

Tous les moments qu'il a souffert. — Les jours qu'il a parlé, qu'il a conversé avec ses enfants. — Je regrette les nombreuses années que j'ai vécu sans pouvoir m'instruire. (Schmitz)

---

33) Grimm, Gramm. V. p. 757, 890.
34) Gir.-Duv., Gram. des Gramm. p. 774. Rem.
35) Gram. des Gram. p. 773, cp. p. 51.
36) Grammat. p. 207, §. 5.
37) Grammat. p. 144.
38) Gir.-Duv., Gram. II. p. 735. Bescherelle, Gram. nat. p. 508.

IV.

Des participes passés précédés du régime direct que et suivis immédiatement de la conjonction que[39]).

Une proposition subordonnée (objectssatz) qui par la conjonction que dépend des verbes désirer, dire, présumer, prévoir, croire, etc., en est le régime direct en remplacement d'un nom. Quand donc les participes passés de ces verbes conjugués avec avoir sont précédés encore du régime relatif que, il est impossible que celui-ci en soit aussi le régime direct. Il l'est plutôt du verbe de la phrase complétive, et n'a pris sa place avant les participes que d'après les règles de la construction grammaticale. Par cette raison, il reste sans rapport au participe passé dont la terminaison sera toujours invariable. La proposition incidente est interrompue par ce qu'une dépendance du verbe s'est transformée en une phrase particulière.

Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par là sevré de la dépense qu'il avait compté que je ferais chez lui. (Lesage.) — Les affaires que vous avez prévu que vous auriez, sont-elles terminées? (Beauzée.) — La lettre que j'ai présumé que vous recevriez est enfin arrivée. (Gir.-Duv.[40])

V.

Des participes passés précédés du pronom „l'"et de que, corrélatif des adverbes de comparaison.

Quand le participe passé d'un verbe conjugué avec avoir est le second membre de phrase commençant par la conjonction que, corrélatif des adverbes de comparaison si, aussi, plus, moins, il est quelquefois précédé du régime pronominal le. Comme ce pronom se présente toujours avant les modes finis de l'auxiliaire avoir sous la forme de „l'"élidé on douterait bien si le participe est variable ou invariable, parce qu'il semble se rapporter à un seul nom du premier membre de phrase. Il doit être, pourtant, toujours invariable, car „l'"élidé ne se rapporte jamais à un tel nom du premier membre où se trouvent les adverbes de comparaison, mais il représente l'idée de tout ce membre, ce qui ne peut attribuer à ce pronom que le nombre singulier et le genre masculin. Nous écrirons donc:

Cette femme n'est pas si belle que je l'avais imaginé

et non pas imaginée; car „l'"élidé ne remplace pas cette femme, le seul mot qui puisse alors, par son genre, exercer quelque influence sur le participe, et nous ne voulons pas dire que j'avais imaginé cette femme, mais il se dit pour que j'avais imaginé que cette femme était belle. Ce n'est pas la personne mais la beauté de la personne qu'on s'ést représentée dans l'esprit[41]).

---

[39]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 765, 779. Bescherelle, Gram. nat. p. 514.

[40]) cp. Voilà les malheurs que j'ai prévus qui nous arriveraient; les inconvénients que j'ai soupçonnés qui surviendraient. (Bescherelle.)

[41]) Gir.-Duv., Gram. II. p. 765 — 766. Bescherelle, Gramm. nat. p. 515.

Avec cette loi plus sage et plus profonde que le ministère ne l'a soupçonné, la puissance nationale est là où elle doit être. (Benjamin Constant.) — Sa vertu était aussi pure qu'on l'avait cru jusqu'alors. (Vertot.)

La même observation se fait, lorsque „l'"élidé se trouve dans un second membre de phrase commençant par l'adverbe de comparaison comme, et qu'il remplace l'idée de tout le premier membre.

Il a une campagne comme il l'a souhaité i. e. il a souhaité d'avoir une campagne, et son désir est accompli. Cependant, il faut se garder de confondre le sens de cette phrase avec celui qui est exprimé par cette autre:

Il a une campagne comme il l'a souhaitée; i. e. Il a une campagne comme celle qu'il a souhaitée.

VI.

Des participes passés précédés de leur régime, formé des mots le peu de et d'un substantif[42]).

Deux différents points de vue se présentent, lorsque le régime direct qui précède le participe a pour antécédent l'adverbe peu pris substantivement, d'où dépend, un substantif par la préposition de. Pour l'accord du participe il importe de savoir lequel des deux substantifs a le sens principal, si c'est le peu ou le nom qui en dépend.

Supposé que l'idée du substantif soit subordonnée à celle de le peu, le participe reste invariable, car le régime direct au nombre singulier et du genre masculin ne le change pas; de l'autre côté, le participe prend le nombre et le genre du substantif aussitôt que le peu y est subordonné.

Examinons ces deux exemples

Le peu de confiance que vous m'avez témoignée m'a rendu le courage. Le peu de confiance que vous m'avez témoigné m'a ôté le courage.

Dans le premier cas, il s'agit de constater que c'était la confiance témoignée qui a encouragé quelqu'un. Pourvu qu'il y en eût, n'importe s'il y en avait peu ou beaucoup. La confiance doit être distinguée en opposition à une certaine indifférence, pour ne pas dire à la méfiance qui n'aurait pu encourager quelqu'un. Il en résulte que ce substantif comprend l'idée principale, et qu'il donne au participe son genre et son nombre. Dans l'autre cas, ce n'est pas la confiance témoignée qui a découragé quelqu'un; la confiance en elle même aurait eu l'effet contraire. Mais c'est la quantité, le degré de confiance qui a produit l'effet que nous avons désigné par ôté le courage. Ainsi donc il faut que le peu, qui exprime cette quantité, ait l'idée principale, et que le substantif confiance y soit subordonné; par conséquent, le participe passé, en s'accordant avec que qui est substitué à le peu reste invariable. Les mêmes principes règlent l'accord dans les phrases suivantes.

Le peu de sûreté que j'ai vu pour ma vie á retourner à Naples m'a fait y renoncer pour toujours. — Le peu de diligence et d'exactitude qu'il a mis dans la conduite de cette affaire, est cause qu'elle a déchoué. (Acad. s. v. peu.) — Le peu d'amis qu'il avait conservés, l'ont abandonné à la nouvelle de cet accident. (Schmitz.)

---

[42]) Gir.-Duv., Gram. II. pp. 770—773. p. 751. Schmitz, Gram. p. 208. §. 8. Bescherelle, Gram. nat. p. 506.

VII.

Des participes passés précédés de l'adverbe démonstratif en.

Tous les régimes directs que nous avons vus jusqu'ici précéder le participe étaient ou les pronoms personnels le, la, les ou le pronom relatif que. Nous avons encore à faire mention de l'adverbe démonstratif en, qui se peut employer comme régime indirect aussi bien que comme régime direct. Il est important d'examiner quand il est régime direct, puisqu'alors seulement, le participe passé serait soumis à la variabilité de sa terminaison. La Grammaire des Grammaires[43]) nous apprend qu'il figure comme régime direct toutes les fois qu'il remplace un substantif pris dans un sens partitif, dans un sens qui exprime une des personnes ou des choses dont on parle. Cette définition n'est pas assez précise, surtout pour notre cas. Nous croyons prononcer plus nettement sur cette difficulté en disant que, comme le participe passé d'un verbe transitif a besoin d'un régime direct, l'adverbe en le présente toutes les fois qu'il remplace un substantif à l'accusatif de l'article partitif. Cela supposé, on dirait bien que le participe s'accorde en genre et en nombre avec l'antécédent du régime direct en. Mais les Grammairiens en général et l'Académie même ne permettent pas l'accord du participe avec ce nom, antécédent de en. Nous adoptons leur opinion, parce que en est, proprement dit, adverbe démonstratif[44]), et n'a que le sens du génitif partitif[45]), quoiqu'il suffise aux verbes actifs de l'avoir pour régime direct, s'il n'y existe pas d'obscurité par cette expression. Or, ni un adverbe ni un génitif ne peuvent influer sur la terminaison du participe.

Poitevin[46]), au contraire, a blâmé la plupart des auteurs du dernier siècle et l'Académie de ce qu'ils n'ont pas observé les raisons logiques incontestables qui devaient renverser l'infaillibilité de leurs principes, à moins que le régime direct en ait pour antécédent un substantif dépendant d'un adverbe de quantité. Nous croyons, pourtant, qu'il a bien échoué dans son entreprise d'établir des règles particulières pour ce cas, et surtout en citant l'exemple suivant qu'il a choisi dans Racine:

Combien en a-t-on vus, je dis des plus huppés,
A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés.

où il a tout-à-fait méconnu l'adverbe en et l'adverbe combien dont nous parlerons encore plus bas. Nous sommes curieux de savoir quelles raisons M. Poitevin nous donnerait pour expliquer l'accord du participe avec l'antécédent de en dans cet exemple que M. Schmitz[47]) a puisé dans Voltaire:

L'usage des cloches est chez les Chinois de la plus haute antiquité, nous n'en avons eues en France qu'au sixième siècle de notre ère.

Sans doute, il en aurait, quoique, selon nous, cette anomalie ne soit provenue que du caprice de l'auteur[48]). En effet, il serait difficile d'en trouver beaucoup dans de bons écrivains.

Je sens le besoin que tu as de canonniers et de troupes. J'en avais offert à ton ambassadeur; il n'en a pas voulu, dans la crainte d'alarmer la délicatesse des musulmans. (Ségur, Hist. de la Gr.

---

43) I. p. 389.
44) Schmitz, Gram. p. 144.
45) ib. p. 146 §. 4.
46) Gram. hist. II. p. 33.
47) Frz. Gramm. p. 208 §. 7.
48) Bescherelle, Gram. nat. p. 508.

armée. Livre I., Ch. 3.) — Confucius, en parlant des hommes, a dit: j'en ai vu qui étaient peu propres aux sciences; mais je n'en ai point vu qui fussent incapables de vertu. (Schmitz, p. 146.) L'assemblée, qui était décidée à livrer les coupables, si elle en avait trouvé, déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. (Mignet, Hist. de la rév. fr., Ch. III.) — Il n'est que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages, nous en avons trouvé en Amérique. (Voltaire.) Lorsqu'il y a, cependant, encore un régime direct pronominal avant le participe, il est évident que l'adverbe en n'est plus le régime direct du participe, mais le régime indirect qui n'empêchera pas que le participe ne s'accorde avec le régime direct pronominal qui le précède; le participe est invariable quand son régime direct s'exprime par un substantif qui le suit.

Je ne trouvai point le château au dessous la description que mon mari m'en avait faite. (Lesage.) — J'ai regretté que tu ne m'eusses pas demandé quelques milliers d'hommes: tu ne m'en as demandé que cinq cents, j'ai ordonné aussitôt qu'ils partissent. (Ségur, Hist. Livre I. Ch. 3.)

VIII.

Des participes passés précédés de en et d'un adverbe de quantité.

Un des exemples que M. Poitevin a cités pour appuyer ses principes nous engage de dire quelques mots sur l'accord du participe précédé de en et d'un adverbe de quantité. Il s'agit d'abord de décider comment ces adverbes, qui n'ont ni genre ni nombre, peuvent exercer une influence sur la terminaison du participe. C'est le complétif tout seul des adverbes qui en cause, quand même il n'est pas éconcé[49]). Dans l'exemple de Poitevin, dont nous avons parlé plus haut, l'adverbe en remplace le génitif partitif du pluriel, et doit être, comme génitif, sans influence sur le participe. Cependant, par sa dépendance de l'adverbe de quantité, il a contribué à compléter le régime direct du verbe, et a cédé, pour ainsi dire, son genre et son nombre à cet adverbe, comme le substantif, mis à sa place, l'aurait fait.

Il est autre chose quand l'adverbe de quantité s'est placé après le participe passé[50]). Ainsi le génitif seul qui, comme nous venons de le développer, ne produit pas l'accord du participe, est resté avant le participe, et la terminaison de celui-ci doit être invariable. Que l'adverbe de quantité et son complétif, s'il y en a, doivent concourir à varier le participe, nous le voyons bien dans ce troisième cas où le génitif partitif d'un substantif est séparé par l'attribut de la phrase de l'adverbe de quantité qui laisse alors le participe invariable. Les exemples suivants constateront ce que nous avons prétendu.

Combien en a-t-on vus jusqu'au pied des autels,
Porter un coeur pétri de penchants criminels. (Voltaire.)

Des pleurs, ma faiblesse en a tant répandus. (id.) Ces terribles agonies effraient plus les spectateurs qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus qui, après avoir été à la dernière extrémité, n'avaient aucun souvenir de tout ce qui s'était passé, non plus que de ce qu'ils avaient senti. (Buffon.)

---

[49]) Gir.-Duv., Gram. II., p. 769, Rem. 405. Combien y sont restés! — Combien de gens sont restés. Combien à cet écueil se sont déjà brisés! — Combien de gens se sont déjà brisés à cet écueil.

[50]) Bescherelle, Gram. nat. p. 509, No. 17.

Combien à vos malheurs ai-je donné de larmes. (Racine.) Autant d'ennemis il a attaqués, autant il en a vaincus.

Ainsi nous avons parcouru tous les cas où l'accord du participe passé conjugué avec avoir peut présenter des difficultés. Avant de terminer nos recherches, nous résumons donc encore une fois les différents points de vue sous lesquels seuls l'accord du participe a lieu.

Le participe passé doit régir un régime direct qui le précède. De plus, il doit être employé, à tout prix, transitivement, c'est-à-dire, le régime direct qui en dépend en doit être le régime essentiel et non pas le régime circonstantiel ou adverbial. L'adverbe en, employé comme régime, n'exerce point d'influence sur le participe. Le régime direct, représenté par deux substantifs dont l'un dépend de l'autre par la préposition de donne au participe le genre et le nombre de celui qui a l'idée principale. Le participe précédé d'un régime direct qui est composé d'un adverbe de quantité avec son complément déterminatif, s'accorde avec ce complément déterminatif.

Schulnachrichten.

A. Weitere Entwickelung der Anstalt im verflossenen Schuljahre.

Die zuversichtliche Hoffnung, welche am Schlusse des ersten Jahresberichts ausgesprochen werden durfte, es werde die junge Anstalt, durch wachsendes Vertrauen getragen, gedeihen und die Erwartungen ihrer Begründer je länger je mehr rechtfertigen, ist während des abgelaufenen zweiten Schuljahres in reichem Maaße in Erfüllung gegangen. Nächst demüthigem Aufblick zu dem Herrn, der seine Hand über uns gehalten und die Bemühungen der Lehrer gesegnet hat, haben wir auch heute alle Ursache, unsern Bericht mit fröhlichem Dank zu beginnen; mit Dank gegen die Hohen Königlichen Unterrichtsbehörden, welche uns durch vielfache Beweise von Nachsicht und Wohlwollen angespornt und ermuntert haben, mit Dank gegen das städtische Patronat und die Bürgerschaft der Stadt, durch deren andauernde Fürsorge und Theilnahme an dem Gedeihen der Schule uns unsere Arbeit vollends eine Freude geworden ist.

Die Anstalt begann, nachdem die für die Einrichtung einer neuen Klasse erforderlichen Lehrkräfte berufen waren, das zweite Schuljahr mit den 4 Klassen Sexta bis Tertia und einer besonderen Vorschule. Mehr und mehr wurden die in dem Wissensstandpunkt der Klassen noch immer fühlbaren Schwächen und Ungleichmäßigkeiten ausgeglichen, und gegen den Schluß des ersten Halbjahrs hatten die Klassen, während die Frequenz der Schule (S. D.) seit deren Gründung bereits auf das Doppelte gestiegen war, im Allgemeinen den durch die Unterrichts-Ordnung vom 6. Oktober 1859 für Realschulen vorgeschriebenen Standpunkt erreicht. Den Vorschlägen des Rectors gemäß beschlossen daher die städtischen Behörden, zu Michaelis d. J. die Secunda zu eröffnen und zu diesem Behufe das Lehrercollegium durch Anstellung zweier neuer Lehrer, den Positionen des Normal-Etats der Anstalt entsprechend, zu ergänzen. Demnächst wurde die Schule durch den Königl. Regierungs- und Schul-Rath Herrn Neumann einer eingehenden Revision unterzogen. Wir hatten die große Freude, nach Beendigung derselben den geehrten Vorgesetzten nicht allein anerkennend über die durch die Freigebigkeit der städtischen Behörden und anderer Gönner der Anstalt (S. F.) möglich gewordene Ausstattung

derselben mit besseren Localen und reichlicheren Lehrmitteln, sondern auch im Allgemeinen befriedigt über die Leistungen und Haltung der Klassen und die Thätigkeit der Lehrer sich aussprechen zu hören. Die beabsichtigte Erweiterung der Schule durch Einrichtung der neuen Klasse ward nunmehr genehmigt, und die dazu erforderlichen Schritte wurden von Seiten des Patronats, den Rathschlägen des Herrn Schulraths gemäß, alsbald bereitwilligst in's Werk gesetzt.

Wenige Wochen nachher wurden wir durch die hocherfreuliche Nachricht überrascht, daß des Herrn Unterrichtsministers Excellenz durch Rescript vom 5. Juli c. die Anstalt als eine zu Abiturienten-Prüfungen nach dem Reglem. vom 6. Oktober 1859 berechtigte höhere Bürgerschule anerkannt habe. Je weniger wir schon jetzt, nach so kurzem Bestehen unserer Schule, hatten wagen dürfen, auf diese für das fernere Gedeihen derselben unschätzbare und, so Gott will, segensreiche Auszeichnung zu hoffen, um so mehr fühlen wir uns verpflichtet, den Hohen Königl. Unterrichtsbehörden für das uns damit bewiesene Wohlwollen unseren tiefgefühltesten Dank auszusprechen. Wie die Nachsicht der Hohen Vorgesetzten den Lehrern der Anstalt ein Sporn sein wird, mit immer gleichem Eifer ihrem Amte getreu zu sein, so dürfen wir auch hoffen, daß die städtischen Behörden nunmehr mit doppelter Freudigkeit fortfahren werden, die zur weiteren Entwicklung der Schule nöthigen Mittel zu gewähren. Durch die Anerkennung als höhere Bürgerschule ist die Anstalt officiell in den Kreis der höheren Lehranstalten des Staates und damit in den dieselben umschließenden Programmen-Austausch eingetreten, welcher uns bisher nur von einzelnen Königl. Provinzial-Schulcollegien zugestanden worden war. Zugleich hat die Schule nunmehr, dem Reglement vom 6. Oktober 1859 gemäß, die nachstehenden Berechtigungen erlangt:

Das nach bestandener Abgangsprüfung aus Secunda erworbene Zeugniß der Reife gewährt das Recht:

a) zum einjährigen freiwilligen Militairdienst;
b) zum Studium der Thierarzneikunde als Civil-Eleve der Königl. Thierarzneischule in Berlin;
c) zum Büreaudienst bei der Bergwerksverwaltung;
d) zur Annahme als Posterpeditions-Anwärter;
e) zur Aufnahme in die obere Abtheilung der Königl. Gärtner-Lehranstalt in Potsdam;
f) zur Aufnahme in das Königl. Musikinstitut in Berlin.

Das nach absolvirtem Tertianer-Cursus erlangte Zeugniß der Reife fur Secunda berechtigt:

g) zur Aufnahme auf die Berg- und Provinzial-Gewerbe-Schulen;
h) zum Subalterndienst bei den Unterbehörden. —

Möchten nun auch die Eltern und Angehörigen unserer Schüler, indem sie ihre Söhne der Anstalt nicht schon aus den unteren oder mittleren Klassen wieder entziehen, sondern die oberen Stufen derselben erreichen lassen, immer das Ihrige dazu thuen, daß die Schule an ihren Zöglingen ihre volle bildende Kraft erweisen und dieselben zugleich zur Erlangung jener Berechtigungen befähigen könne!

Durch die Eröffnung der Secunda mit dem Beginne des kommenden dritten Schuljahres ist der gesetzlich vorgeschriebene äußere Rahmen für die höhere Bürgerschule vollendet, und die Anstalt hat den ihrer Entwickelung zunächst vorgesteckten ersten Anhaltspunkt nunmehr erreicht. Von Seiten des Wohllöbl. Patronats ist Alles für den Unterricht in der neuen Klasse äußerlich Nöthige in vollkommen ausreichendem Maaße bewilligt, namentlich auch der Bau und die Ausrüstung eines chemischen Laboratoriums angeordnet und vollendet worden. Es wird der Zeit überlassen bleiben müssen, ob die Schule in Zukunft, vielseitigen Wünschen entsprechend, sich noch mehr erweitern und zu einer vollständigen „Realschule" entwickeln könne. Sache aber derer, die an ihr lehren und lernen, wird es sein, den jetzt vorhandenen äußeren Rahmen zuvörderst mit immer tüchtigerem Inhalte auszufüllen, daß die Anstalt je länger je mehr als eine Stätte christlicher Zucht und Sitte und frischer erfolgreicher Arbeit erfunden werde. Dazu helfe uns Gott! —

B. Lehrer.

Außer dem Berichterstatter haben während des verflossenen Schuljahres folgende Lehrer an der Anstalt Unterricht ertheilt:

1. Dr. H. L. D. Beck, als 1ter ordentlicher Lehrer. Derselbe tritt mit Ablauf des Schuljahres, nach geschehener Wahl von Seiten des Magistrats, definitiv in die etatsmäßige 2te Oberlehrer-Stelle.

2. J. L. H. Herhudt, 2ter ordentlicher Lehrer.

3. F. Ch. A. Haase, als wissenschaftlicher Hülfslehrer. Vom Beginn des neuen Schuljahres an ist demselben vom Wohllöblichen Patronat, bis zu der in naher Aussicht stehenden und ohne seine Schuld bisher verzögerten Ableistung des Ex. p. f. zunächst provisorisch, die Verwaltung der 1ten ordentlichen Lehrstelle übertragen worden.

4. C. H. R. Groth, 1ter Lehrer der Vorschule und Gesang- und Turn-Lehrer an der Höheren Bürgerschule.

5. A. R. Kühl, 2ter Lehrer der Vorschule und Zeichen- und Schreib-Lehrer der Höheren Bürgerschule.

6. C. F. Klöber, Conrector der Elementarschule, als interimistischer Hülfslehrer. Derselbe scheidet zu Michaeli d. J. aus dem Collegium, um einem ehrenvollen Rufe an die gehobene Stadtschule in Quedlinburg Folge zu leisten. Für seine der Anstalt geleisteten eifrigen Dienste spreche ich demselben unsern wohlverdienten Dank aus.

Mit dem Beginn des neuen Schuljahres treten in das Collegium ein:

7. Dr. J. F. A. Bahnsen. Derselbe, geboren 1830 zu Tondern in Schleswig, studirte von 1848—50 in Kiel und Tübingen vornämlich Philosophie, Geschichte und alte Sprachen, und erwarb sich in Tübingen rite die philosophische Doctorwürde. Nach der Theilnahme an dem dänischen Kriege und der Auflösung der schleswig-holsteinischen Armee nahm er zu wissenschaftlichen Zwecken einen längeren Aufenthalt in England, bestand dann das Ex. p. f. vor der wissenschaftlichen Prüfungs-Commission zu Kiel und wirkte seit 1855 als Lehrer an einer Realschule in Altona. Mit Genehmigung der diesseitigen Königlichen Unterrichtsbehörden trat er endlich in preußische Dienste über und ward 1858 als ordentlicher Lehrer am Gymnasium in Anclam definitiv angestellt. Aus dieser Stellung ist er durch Wahl des Magistrats in die 1te Oberlehrerstelle an der hiesigen Höheren Bürgerschule berufen worden.

8. C. H. Hiecke, geboren 1837 zu Merseburg, Sohn des verstorbenen Gymnasial-Directors Hiecke in Greifswald. Derselbe studirte von 1857—1860 in Greifswald und Berlin vornämlich Mathematik und Naturwissenschaften und ist seit Michaeli 1861 als wissenschaftlicher Hülfslehrer am Real-Gymnasium in Landsberg a. d. W. thätig. Aus dieser Stellung, in welcher er gegenwärtig mit der Ableistung des Ex. p. f. beschäftigt ist, wurde er vom Magistrat als wissenschaftlicher Hülfslehrer hierher berufen.

Vom Beginne des nächsten Schuljahres an werden demnach dem Lehrercollegium der Anstalt angehören:

1. Dr. H. A. Bahrdt, Rector.
2. Dr. J. F. A. Bahnsen, 1ter Oberlehrer.
3. Dr. H. L. D. Beck, 2ter Oberlehrer.
4. F. Ch. A. Haase, 1ter ordentlicher Lehrer (commissarisch).
5. J. L. H. Herhudt, 2ter ordentlicher Lehrer.
6. C. H. Hiecke, wissenschaftlicher Hülfslehrer (interimistisch).
7. C. H. R. Groth, 1ter Lehrer der Vorschule, Gesang- und Turn-Lehrer (interimistisch).
8. A. R. Kühl, 2ter Lehrer der Vorschule, Zeichen- und Schreib-Lehrer (interimistisch).

C. Lehrverfassung.

I. Tertia.

Ordinarius: Der Rector.

Religion. 2 St. Im Winter: Apostelgeschichte, mit Heranziehung der Episteln. Im Sommer: Ausgewählte Psalmen und Abschnitte aus Jesaias, mit Heranziehung der späteren Geschichte Israel's. — Wiederholung des Katechismus und der früher erlernten Lieder. Memorirt: 5 Lieder, einzelne Psalmen und epistolische Perikopen. — Der Rector.

Deutsch. 3 St. Repetition der Satzlehre; Lehre vom Periodenbau. Lectüre aus Hopf und Paulsiek Th. IV. Erklärung Schiller'scher und Uhland'scher Balladen; das Wesentlichste über die Dichtungsarten. Memorirübungen. Anleitung zum Disponiren. Alle 3 Wochen ein Aufsatz. — Der Rector.

Latein. 5 St. Vervollständigung der Casuslehre. Lehre von den Modis nach Schulz §. 83—89. Das Hauptsächlichste über die Tempora. Lectüre aus Caesar bell. gall. lib. I. und II. Vocabellernen aus Bonnell, Memorirstücke aus Cäsar. Wöchentlich Exercitien oder Extemporalien, nach Süpfle Th. I. und O. Schulz Aufg. — Beck.

Französisch. 4 St. Einübung der unregelmäßigen Verba, nach Plötz Th. II. §. 1—24. Die Regeln über den Gebrauch der Artikel, Casus und des Adjectiv's nach Knebel Gramm. §. 69—85 und Plötz Th. II. §. 58—65. Wöchentlich Exercitien oder Extemporalien. Lectüre aus der Goebel'schen Sammlung: Rollin hommes ill. de l'antiq; Crésus, Socrate, Pyrrhus. Vocabeln und Memorirstücke. — Haase.

Englisch. 4 St. Elementargrammatik, mit Einschluß der unregelmäßigen Verba, nach Fölsing Elementarbuch Kap. 1—22. Uebersetzt die zweite Folge von Uebungsbeispielen, Gedichte und der Prosa-Anhang. Die meisten gelesenen Gedichte memorirt. Wöchentlich Exercitien oder Extemporalien. — Haase.

Geschichte. 2 St. Deutsche Geschichte mit besonderer Berücksichtigung der brandenburgisch-preußischen, nach Voigt's Leitf. — Beck.

Geographie. 2 St. Spezial-Geographie von Deutschland und dem Alpensystem. Skizzen-Zeichnen in der Schule und zu Hause. — Beck.

Mathematik. 4 St. Potenz- und Wurzel-Rechnung, Ausziehen von Quadrat- und Cubik-Wurzeln, Rechnung mit imaginären Größen, Gleichungen des 1ten Grades mit einer und mehreren Unbekannten; Inhaltsberechnung gradliniger Figuren, Aehnlichkeitslehre, Rectification und Quadratur des Kreises, Lösung zahlreicher geometrischer Aufgaben. (Kambly §. 110—164). Häusliche Arbeiten. — Der Rector.

Rechnen. 2 St. Rabatt-, Tara-, Termin-, Gesellschafts-Rechnung. Wöchentlich schriftliche Aufgaben. — Haase.

Naturwissenschaften. 2 St. Im Winter Physik: Die allgemeinen physikalischen Eigenschaften und die Erscheinungen und Gesetze des Gleichgewichts und der Bewegung fester Körper; leichte physikalische Aufgaben. — Im Sommer Naturbeschreibung: Zoologische Systemkunde; die Wirbelthiere speziell. Das Wichtigste aus der Organographie der Pflanzen; das Linné'sche und De Candolle'sche System an lebenden Pflanzen eingeübt. Excursionen. — Der Rector.

Zeichnen. 2 St. Größere Landschaften und menschliche Figuren nach Vorlagen. Fortgesetztes Zeichnen nach Holzmodellen. Zeichnen nach Gyps, mit Kreide und der Estampe. Uebungen in perspectivischen Constructionen. — Kühl.

II. Quarta.

Ordinarius: Dr. Beck.

Religion. 2 St. Die evangelischen Perikopen im Anschlusse an das Kirchenjahr. Das Wichtigste aus

der Geographie des heiligen Landes. Das 4te und 5te Hauptstück (nach Seliger's Katechismus) erklärt und nebst zugehörigen Bibelstellen memorirt; ebenso 6 Kirchenlieder. Wiederholung der 3 ersten Hauptstücke und der früher erlernten Lieder und Sprüche. — Der Rector.

Deutsch. 3 St. Lehre vom erweiterten und zusammengesetzten Satz, mit Anschluß der Interpunctionslehre. Lectüre und Erklärung prosaischer und poetischer Stücke aus Hopf und Paulsiek Th. II. Memoriren von Gedichten. Alle 14 Tage ein Aufsatz, meist erzählenden oder beschreibenden Inhalts. — Beck.

Latein. 6 St. Repetition der Formenlehre; die Hauptregeln der Casuslehre nach Schulz Gramm., eingeübt an den Uebungsbeispielen von Schulz. Lectüre aus Nepos: Hamilcar, Hannibal, Pausanias, Alcibiades, Epaminondas. Vocabellernen nach Bonnell's Vocabular. Memorirstücke aus Nepos. Wöchentlich Exercitium oder Extemporale. — Beck.

Französisch. 5 St. Einübung des regelmäßigen Verbums und der Fürwörter. Die reflexiven und die wichtigeren unregelmäßigen Zeitwörter. Plötz Th. I. §. 60 bis zu Ende, incl. der Lesestücke. Vocabeln und Memorirstücke. Wöchentlich Exercitien oder Extemporalien. — Haase.

Geschichte. 2 St. Die wichtigsten Personen und Thatsachen aus der Geschichte des Alterthums bis auf Augustus. — Beck.

Geographie. 2 St. Die außerdeutschen Länder Europa's, nach Seidlitz Leitfaden §. 91—108 und 179—197. Skizzen-Zeichnen in der Schule und zu Hause. — Beck.

Mathematik. 3 St. Arithmetik: Die 4 Grundrechnungen mit Buchstaben. Dezimalbrüche. Anfänge der Potenzrechnung. Planimetrie: bis an den Pythagor. Lehrsatz, nach Kambly §. 1—110. Häusliche Uebungsaufgaben. — Der Rector.

Rechnen. 3 St. Zusammengesetzte Regeldetri, Ketten-, Zins- und Terminrechnung. Wöchentlich schriftliche Aufgaben. — Klöber.

Naturkunde. 2 St. Im Winter: Säugethiere, mit besonderer Rücksicht auf Zahn- und Knochenbau; das Wichtigste über Vögel, Amphibien und Fische. — Im Sommer: Morphologie und Terminologie der Pflanzen. Das Linné'sche System. Uebungen im Bestimmen von Pflanzen. Wöchentlich botanische Zeichnungen. — Klöber.

Zeichnen. 2 St. Schattiren mit Blei, Kreide und der Estampe. Landschaften, Blumen, Früchte, Umrisse menschlicher Körpertheile, Arabesken, Köpfe nach Vorlagen. Federzeichnen und perspectivisches Zeichnen nach Holzmodellen. — Kühl.

Schreiben. 2 St. Neben deutscher und lateinischer Currentschrift Fracturschrift, deutsche und gothische, die römische Antiqua und verzierte Schriften. — Kühl.

III. Quinta.

Ordinarius: Haase.

Religion. 3 St. Das Leben des Herrn im Zusammenhange, nach Matthäus und Lucas. Wiederholung des 1. Hauptstückes. Das 2. und 3. Hauptstück nebst Luthers Erklärungen und zugehörigen Bibelstellen erklärt und memorirt. 6 Kirchenlieder. — Herhudt.

Deutsch 4. St. Lehre vom einfachen und erweiterten Satz im Anschluß an die Lectüre aus Hopf und Paulsiek, Th. II. Uebungen in der Orthographie und Interpunktion. Memoriren von Gedichten. Wöchentlich abwechselnd Extemporale oder Aufsatz. — Haase.

Latein. 6 St. Wiederholung und Vervollständigung der Formenlehre. Verba deponentia, anomala und die wichtigsten defectiva. Der acc. c. inf. und ablat. consequent. Uebersetzen aus Schwartz

und Wagler §. 69 — §. 113 und nach O. Schulz Aufgaben. Wöchentlich Exercitien oder Extemporalien. Memoriren von Vocabeln aus Bonnell Vocabularium. — Herhudt.

Französisch. 5 St. Avoir und être. Comparation, Fürwörter, Zahlwörter, Article partitif und die regelmäßige Conjugation. Plötz, Th. I. §. 1 — 59. Vocabeln. Wöchentlich Exercitien oder Extemporalien. — Haase.

Geschichte. 1 St. Biographieen und Erzählungen aus dem Heroen-Zeitalter der Griechen. — Groth.

Geographie. 2 St. Die wichtigsten außereuropäischen Länder in topischer, hydro- und orographischer Hinsicht. Repetition der allgemeinen Geographie von Deutschland. Seydlitz, §. 1 — 24. Freiwillig häusliche Skizzen. — Beck.

Rechnen. 4 St. Die 4 Spezies mit Brüchen, in unbenannten und benannten Zahlen. Zeitrechnung repetirt. Einfache, grade und umgekehrte, Regeldetri. — Groth.

Naturkunde. 2 St. Uebungen im Beschreiben und Vergleichen; im Winter an den wichtigsten Säuge-Thieren und Vögeln, im Sommer an bekannten einheimischen Pflanzen, unter Zugrundelegung des Linné'schen Systems. Wöchentlich kleine botanische Zeichnungen. — Klöber.

Zeichnen. 2 St. Krumme Linien und krummlinige Figuren. Stubengeräth, Maschinentheile, kleine Landschaften, Umrisse von Blättern, Früchten und Thieren. Vorübungen zum Baumschlag. Schattiren. — Kühl.

Schreiben. 2 St. Fortgesetzte Uebung des lateinischen und deutschen Alphabet's nach der Tactschreibe-Methode. Wörter und Sätze nach Vorschrift des Lehrers. — Kühl.

IV. Sexta.

Ordinarius: Herhudt.

Religion. 3 St. Biblische Geschichte des alten Testaments bis Salomo (incl.) nach Graßmann. Das 1. Hauptstück nebst Luther's Erklärungen und zugehörigen Bibelstellen erklärt und memorirt. 8 Kirchenlieder. — Herhudt.

Deutsch. 4 St. Im Anschluß an die Lectüre aus Hopf und Paulsiek Th. I. Die Lehre vom einfachen Satz. Uebungen im orthographischen Schreiben nach Dictaten, im Bilden von Sätzen und im mündlichen Nacherzählen. Memoriren und Recitiren von Gedichten. — Herhudt.

Latein. 8 St. Declination. Die Haupt-Genusregeln mit den wichtigsten Ausnahmen. Adjectivum, regelmäßige und unregelmäßige Comparation, Pronomina, Numeralia card. und ord., Präpositionen. Die regelmäßige Conjugation. Ueberseßen aus Schwartz und Wagler §. 1—68. Vocabellernen. Wöchentlich Exercitium oder Extemporale. — Herhudt.

Geographie. 3 St. Repetition der Geographie von Pommern. Ueberblick über die Länder und die wichtigsten Gebirge und Flüsse der Erde. Spezieller die Länder, Gebirge und Flüsse Europa's. — Groth.

Rechnen. 5 St. Die 4 Spezies mit benannten ganzen Zahlen. Zeitrechnung. Vorübungen zum Bruchrechnen. Wöchentlich häusliche Aufgaben. — Kühl.

Naturkunde. 2 St. Uebungen im Anschauen und Unterscheiden; im Winter an Haus- und andern bekannten Thieren, im Sommer an einigen der häufigsten einheimischen Pflanzen. — Klöber.

Zeichnen. 2 St. Grade Linien und Umrisse gradliniger Figuren. Die Anfänge des Schattirens durch einfache Schattenlinien. — Kühl.

Schreiben. 3 St. Das deutsche und lateinische Alphabet nach der Tactschreibe-Methode. Wörter und kleine Sätze nach Vorschrift des Lehrers. — Kühl.

Vorschule.

Ordinarius: Groth.

Religion. 3 St. Die wichtigsten biblischen Geschichten von der Schöpfung bis zur Gesetzgebung; die Festgeschichten und die wichtigsten Ereignisse aus dem Leben des Herrn. Kleine Gebete, Liederverse und 4 ganze Lieder memorirt. Aus dem Katechismus lernte Abtheilung I. das 1. Hauptstück mit Luther's Erklärungen und einigen Sprüchen und das Vaterunser; Abtheilung II. die 10 Gebote und das Vaterunser; Abtheilung III. die 5 ersten Gebote. — Groth.

Deutsch. 10 St. Lesen: Abtheilung I. aus Wetzel's Vorstufe Th. I., 1—100; Th. II. Ausgewähltes über Geschichte und Naturkunde. Abtheilung II.a.; Vorkenhagen's Fibel pag. 24 bis zu Ende. Abtheilung II.b.; Repetition der Fibel pag. 1—14; Buchstabiren; Fibel pag. 15—24. Abtheilung III.; Erlernung der Buchstaben nach der Lautirmethode am Buchstaben-Apparat; Fibel pag. 1—14. — Orthographie: Abtheilung I. Abschreiben aus dem Lesebuch und Dictate. Abtheilung II. und III. Abschreiben aus der Fibel. — Grammatik: Abtheilung I.; an Lesestücken und in freien Uebungen Kenntniß der wichtigsten Wortarten. — Memoriren kleiner Gedichte aus dem Lesebuch; Versuche in kleinen schriftlichen Erzählungen bei den Vorgeschritteneren in Abtheilung I. — Groth.

Geographie. 2 St. Im Anschluß an die Besprechung Lauenburg's und seiner Umgebung Kenntniß der wichtigsten geographischen Begriffe. Die Hauptsachen von Pommern und dem preußischen Staat. — Groth.

Rechnen. 5 St. Abtheilung I.; die 4 Spezies mit unbenannten ganzen Zahlen; Zahlen-Schreiben von 1—1000000; preußische Münz-, Maaß- und Gewichts-Sorten; Kleine Aufgaben mit benannten Zahlen. — Abtheilung II.; die 4 Spezies mit Zahlen von 1—1000; das kleine Einmaleins memorirt und angewendet. — Abtheilung III.; der Zahlenkreis von 1—10 repetirt und am Zehnersystem angewendet; Uebungen im Zahlenraum von 1—100. — Abtheilung IV.; der Zahlenkreis von 1—10 veranschaulicht; Zu- und Abzählen von 1—10; Zahlenschreiben. — Kühl.

Schreiben. 4 St. Abtheilung I. und II. das deutsche und lateinische Alphabet nach der Tactschreibemethode; Wörter und kleine Sätze nach Vorschrift des Lehrers. — Abtheilung III.; das deutsche Alphabet und entsprechende Uebungen aus der Fibel. — Kühl.

Singen. 2 St. Gehör- und Treff-Uebungen, ohne Notenkenntniß, durch Vorsingen und Spielen des Lehrers. Einige Choräle und Volksmelodieen eingeübt. — Groth.

Gesangunterricht. (Sexta—Tertia.) 4 St. Abtheilung I.; 2 St.; Noten-, Tact- und Tonleiter-Kunde repetirt; Vocalisation und Dynamik; 4stimmige Choräle (für die Morgen-Andachten), geistliche, Volks-, Turn- und Vaterlands-Lieder, größere Gesangstücke in deutscher und lateinischer Sprache. — Abtheilung II.; 2 St.; Treffübungen, einstimmige Choräle, ein- und zweistimmige Turn-, Volks- und Vaterlands-Lieder nach dem Gehör; Notensystem; Tact- und leichte Ton-Arten; zuletzt ein- und zweistimmige Gesänge nach Noten. — Groth.

Leibesübungen (im Sommer). Abtheilung I.; zweimal wöchentlich; Freiübungen, Marschiren, Rüst- und Geräth-Turnen, Gesang und Turnspiele. — Abtheilung II.; zweimal wöchentlich; Freiübungen, tacto-gymnastische Uebungen, Turnen an einzelnen Gerüsten und Geräthen, Gesang und Turnspiele. — Abtheilung III.; zweimal wöchentlich; Freiübungen, leichte tacto-gymnastische Uebungen, Stabübungen, Gesang und Turnspiele. — Groth.

Eingeführte Schulbücher:

Religion: Biblische Geschichte von Graßmann in VI.; Katechismus von Seliger; Gesangbuch von Porst.

Deutsch: Fibel von Borkenhagen und Vorstufe von Wetzel und Menzel's Lesebuch in der Vorschule; Lesebuch von Hopf und Paulsiek Th. I.—IV. in VI.—III.

Latein: Elementarbuch von Schwarz und Wagler in VI. und V.; O. Schulz Aufgaben in V. und IV.; Süpfle Th. I. in III.; O. Schulz Schulgrammatik in IV. und III.; Bonnell Vocabularium.

Französisch: Ploetz Elementarbuch 1ter Cursus in V. und IV.; 2ter Cursus in III.; Knebel Grammatik und Goebel'sche Sammlung in III.

Englisch: Fölsing Elementarbuch Theil I. in III.

Geschichte und Geographie: v. Seidlitz Leitfaden der Geographie in V.—III.; Voigt brandenb.-preuß. deutsche Geschichte in III.; Sydow'scher Schulatlas.

Mathematik: Leitfaden von Kambly 1. und 2. Theil in IV. und III.

Vertheilung der Lectionen unter die Lehrer im verflossenen Schuljahre.

<table>
<tr><th>Lehrer.</th><th>Ordinarius von</th><th>III. (32 St.)</th><th>IV. (32 St.)</th><th>V. (31 St.)</th><th>VI. (30 St.)</th><th>Vorschule. (26 St.)</th><th>Summe der wöchentl. Stunden.</th></tr>
<tr><td>Bahrdt.</td><td>III.</td><td>2 Religion.
3 Deutsch.
4 Mathematik.
2 Naturwissens.</td><td>2 Religion.
3 Mathematik.</td><td></td><td></td><td></td><td>16</td></tr>
<tr><td>Beck.</td><td>IV.</td><td>5 Latein.
4 Gesch.u.Geog</td><td>6 Latein.
3 Deutsch.
4 Gesch.u.Geog</td><td>2 Geographie</td><td></td><td></td><td>24</td></tr>
<tr><td>Haase.</td><td>V.</td><td>4 Englisch.
4 Französisch.
2 Rechnen.</td><td>5 Französisch.</td><td>4 Deutsch.
5 Französisch.</td><td></td><td></td><td>24</td></tr>
<tr><td>Herhudt.</td><td>VI.</td><td></td><td></td><td>3 Religion.
6 Latein.</td><td>3 Religion.
8 Latein.
4 Deutsch.</td><td></td><td>24</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Groth.</td><td rowspan="2">Vorsch.</td><td></td><td></td><td>4 Rechnen.
1 Geschichte.</td><td>3 Geographie.</td><td rowspan="2">3 Religion.
10 Deutsch.
2 Geographie.
2 Singen.</td><td rowspan="2">29
+ Turnen.</td></tr>
<tr><td colspan="4">4 Gesang.</td></tr>
<tr><td>Kühl.</td><td></td><td>2 Zeichnen.</td><td>2 Zeichnen.
2 Schreiben.</td><td>2 Zeichnen.
2 Schreiben.</td><td>2 Zeichnen.
3 Schreiben.
5 Rechnen.</td><td>4 Schreiben.
5 Rechnen.</td><td>29</td></tr>
<tr><td>Klöber.</td><td></td><td></td><td>2 Naturkunde.
3 Rechnen.</td><td>2 Naturkunde.</td><td>2 Naturkunde.</td><td></td><td>9</td></tr>
<tr><td colspan="7">Summe der ertheilten wöchentlichen Lehrstunden (excl. Turnen)</td><td>155</td></tr>
</table>

D. Zur Chronik und Statistik der Anstalt.

1. Am 8. Oktober begann das Schuljahr. Mit der Morgenandacht verband der Rector die definitive Amtseinführung des Dr. Beck und die Vorstellung der Lehrer Haase und Kühl, indem er seine Ansprache an 2. Tim. 2 anknüpfte. An demselben Tage fand die feierliche Vereidigung des Dr. Beck Statt, in Gegenwart des Magistrats, Curatoriums und des Lehrercollegiums der Anstalt.

Am 18. Oktober beging die Schule in Gegenwart des Magistrats und Curatoriums die Krönungsfeier Sr. Majestät des Königs durch einen Festactus in der Aula. Nach einem einleitenden Choralgesange und einem Gebet des Rectors im Anschluß an Psalm 21 entwickelte die Festrede des Dr. Beck die hohe Bedeutung des dreifachen Festtages durch einen Blick in die Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft des preußischen Vaterlandes. Ein Festgesang des gemischten Chors der Schüler beendete die Feier.

Am 14. November ward der Anstalt die hohe Ehre eines Besuches des Herrn Regierungs-Chef-Präsidenten Naumann aus Cöslin zu Theil. Derselbe wohnte dem Unterricht in allen Klassen bei und erfreute den Rector durch Aussprechen seiner Befriedigung über die gemachten Wahrnehmungen wie durch wohlwollende Rathschläge.

Am 19. November, als am Tage der Wahl der Wahlmänner, fiel der Unterricht, wegen Benutzung des Schullocals zum Wahlgeschäft, aus.

Vom 21. Dezember bis 2. Januar Weihnachtsferien. Bei der Andacht, mit welcher das Jahr beschlossen wurde, brachten die Schüler eine von dem Gesanglehrer der Anstalt Groth componirte Weihnachts-Cantate zur Ausführung.

Der 22. März als der Allerhöchste Geburtstag Sr. Majestät des Königs ward, unter der zahlreichsten Betheiligung der Königl. und städtischen Behörden, der Eltern unserer Schüler und der Freunde der Anstalt, in der Aula durch Gesangs-Vorträge und Declamation festlich begangen. Die Festrede des Rectors stellte die Verdienste der preußischen Fürsten um die Entwicklung des höheren Schulwesens dar. Das „Salvum fac regem" von C. Loewe machte den Schluß.

Vom 24. März bis 5. April wurden, nach vorhergegangener Anfertigung von Probe-Extemporalien, in allen Klassen und Lectionen die mündlichen Versetzungs-Prüfungen abgehalten.

Vom 16. bis 28. April Osterferien.

Am 26. und 27. Mai fand die oben (S. A.) erwähnte Revision der Anstalt durch den Königl. Regierungs- und Schul-Rath Herrn Neumann Statt. Derselbe wohnte dem Unterricht aller Lehrer und in allen Klassen, so wie dem Turn- und Gesang-Unterricht bei, nahm Einsicht in die schriftlichen Arbeiten der Schüler und besichtigte Lokalien und Lehrmittel. Für seine vielen Winke und Fingerzeige ist der Rector dem verehrten Herrn Vorgesetzten zu besonderem Danke verpflichtet.

Vom 7. bis 11. Juni Pfingstferien.

Am 16. Juni Nachmittags fielen des Schützenfestes halber die Lectionen aus.

Am Mittwoch den 2. Juli Nachmittags machten die Schüler unter Führung der Lehrer Beck, Haase und Groth eine Turnfahrt nach dem Jägerhofe.

Vom 10. Juli bis 6. August Hundstagsferien. Die während derselben mit zwei täglichen Unterrichtsstunden eingerichtete zahlreich besuchte Ferienschule leiteten die Lehrer Beck, Herhudt und Groth.

Am Sonnabend den 30. August Nachmittags machten Lehrer und Schüler eine Turnfahrt nach der Wussower Mühle. Durch die Güte des Fuhrherrn Kroll wurde den von Marsch und Spiel ermüdeten jüngeren Schülern eine Rückkehr zu Wagen geboten.

Am 7. September empfingen Lehrer und Schüler gemeinsam das Heilige Abendmahl in der St. Salvator-Kirche.

Vom 8. bis 17. September in allen Klassen mündliche Versetzungs-Prüfungen, nach vorheriger Anfertigung von Probe-Extemporalien. —

2. Der Gesundheitszustand war, Gottlob, wie unter den Schülern, so auch unter den Lehrern im Allgemeinen stets ein durchaus erfreulicher. Nur der Rector war durch Krankheit genöthigt, seine Lectionen vom 1—9. November vertreten zu lassen; derselbe war behufs Gewinnung neuer Lehrkräfte und Anschaffung von Lehrmitteln vom 16 — 24. Juni und in persönlichen Angelegenheiten vom 18 — 20. August abwesend. Dr. Beck mußte als Wahlmann vom 5 — 6. Dezember und wegen eines traurigen Familienereignisses vom 19 — 23. August vertreten werden. Lehrer Haase war in Privatangelegenheiten vom 11 — 15. April und Klöber vom 17 — 21. Januar beurlaubt.

Die Frequenz der Anstalt ist in erfreulichem Zunehmen begriffen geblieben. Dieselbe betrug:

zu Michaelis 1860 (bei Eröffnung der Schule) in Summa			71	Schüler
„ Ostern 1861	„	„	125	„
„ Michaelis 1861	„	„	129	„
„ Ostern 1862	„	„	143	„
und beträgt gegenwärtig, am Schlusse des zweiten Schuljahrs,			144	„

Von diesen befinden sich in

Tertia	6	Schüler
Quarta	29	„
Quinta	30	„
Sexta	28	„
Vorschule	51	„

Summa 144 Schüler. Unter diesen sind 115 Einheimische, 29 Auswärtige, 125 Evangelische, 2 Katholiken, 17 Israeliten. Ueberhaupt sind bisher in der Anstalt 171 Schüler unterrichtet worden. Es ist Aussicht vorhanden, daß mit dem Beginn des neuen Schuljahrs die Schülerzahl in den oberen Klassen eine verhältnißmäßig größere werde. Die Vorschule kann ihre Aufgabe, bei der bisher unvermeidlichen Vereinigung sehr verschiedener Alters- und Wissens-Stufen zu einer Klasse, nur schwer lösen; wenn die Frequenz derselben noch zunimmt, so wird es dringend nöthig werden, eine Trennung derselben in zwei gesonderte Klassen herbeizuführen.

Abgegangen von der Anstalt sind im Laufe des Schuljahrs 20 Schüler, und zwar:

aus Tertia: Otto Neste, wird Musikus. Theophil Lenz, wird Kupferschmied. Rudolph Drawz, wird Feldmesser.

aus Quarta: Rudolph Heidenreich, wegen Kränklichkeit.
Heinrich Arnold, wegen Versetzung des Vaters.
Hermann Eisenberg, wird Schmied.
Richard Hoffmeier, wird Landwirth.
Carl Fischer, Isidor Löwenberg, Carl Sauer } zum Büreaudienst.

aus Quinta: Adolph Nipkow, unbest. Cäsar Firson, wird Schiffer. Hermann Schröder, wird Landwirth. Theodor Reinhold. Julius Lankoff, auf die Johannisschule in Danzig.

aus Sexta: Gustav Michaelis, wegen Verzugs des Vaters.
Simon Wedel, zur Elementarschule.
Wilhelm Ziemann, auf die Realschule in Stolp.

aus der Vorschule: Werner Kob, wegen Verzugs des Vaters.
Ferdinand Firson, in die Elementarschule.

E. Auszug aus den Verfügungen der Königlichen Unterrichts-Behörden und des städtischen Patronats.

Reg.-Verf. vom 30. August: Der Lehr- und Lections-Plan für das zweite Schuljahr wird genehmigt. —

Reg.-Verf. vom 13. September: Der Rector wird beauftragt, den Dr. Beck zu vereidigen und demselben die Vocation einzuhändigen. —

Reg.-Verf. vom 24. September: Für die Provinzen Schlesien, Sachsen und Posen sind jährlich 80 Exemplare des Programms einzureichen. —

Mag.-Verf. vom 24. September: Das unbefugte Betreten des Turnplatzes wird untersagt. —

Mag.-Verf. vom 27. Januar: Die Heizung und Beleuchtung der Aula bei den zum Besten der Anstalt zu haltenden öffentlichen Vorlesungen wird auf städtische Mittel übernommen. —

Mag.-Verf. vom 5. Februar: Der Rector wird ersucht, die künftige Benutzung der Aula zu den öffentlichen Stadtverordneten-Sitzungen zu gestatten. —

Reg.-Verf. vom 20. Februar: Das Choralbuch von Schubert wird empfohlen. —

Reg.-Verf. vom 3. April: Der Wahlerlaß Sr. Excellenz des Herrn Ministers des Innern vom 22. März wird zur Kenntnißnahme und Nachachtung übersandt. —

Minist.-Resc. vom 12. Mai: an die Geheime Registratur des Königl. Ministeriums der geistlichen, Unterrichts- und Medizinal-Angelegenheiten sind jedesmal 5 Exemplare des Jahres-Programms durch den Rector einzureichen. —

Mag.-Verf. vom 28. Mai: an die Turnkasse der Höheren Bürgerschule sollen für Mitbenutzung der Turngeräthe derselben durch die Elementarschule jährlich 5 rlr. aus städtischen Mitteln gezahlt werden. —

Mag.-Verf. vom 11. Juni: Die Anstellung des etatsmäßigen ersten Oberlehrers und eines neuen wissenschaftlichen Hülfslehrers zu Michaeli d. J. wird genehmigt und die Gewinnung geeigneter Lehrkräfte in die Hände des Rectors gelegt. Dem Dr. Beck wird die zweite Oberlehrerstelle, dem Lehrer Haase commissarisch die erste ordentliche Lehrstelle übertragen. —

Mag.-Verf. vom 17. Juni: Für die bauliche Einrichtung des chemischen Laboratoriums werden 200 rlr. und für die innere Ausrüstung desselben weitere 254 rlr. bewilligt; ebenso wird die Beschaffung von Utensilien für die Secunda und die Erhöhung der Titel für Programmdruck und Prämien im Etat genehmigt. —

Reg.-Verf. vom 19. Juni: Für die Provinz Brandenburg sind jährlich 39 Exemplare des Programms einzureichen. —

Reg.-Verf. vom 30. Juni: zufolge Ministerial-Rescripts vom 23. Juni wird die Goebel'sche Sammlung franz. Classiker wiederholt empfohlen und auf die neu erschienene hist. de Fréd. le Grand par C. Paganel hingewiesen. —

Reg.-Verf. vom 14. Juli: Durch Ministerial-Rescript vom 5. Juli ist die Anstalt als eine zu Abiturienten-Prüfungen nach dem Reglement vom 6. Oktober 1859 berechtigte Höhere Bürgerschule anerkannt worden. —

Reg.-Verf. vom 8. August: auf Veranlassung eines Ministerial-Rescripts vom 29. Juli, betreffend die event. Einführung des Unterrichts in der Stenographie auf höheren Schulen, wird der Rector zur gutachtlichen Aeußerung hierüber aufgefordert. —

Reg.-Verf. vom 30. August: An das Königl. Provinzial-Schulcollegium vom Pommern sind jährlich 236 Exemplare des Schulprogramms einzureichen. —

F. Lehrmittel und Beneficien.

1. Lehrerbibliothek, unter Verwaltung des Rectors. Zu ihrer Vermehrung wurden die etatsmäßigen 100 rlr. und die aus den festgesetzten einmaligen Beiträgen der neu aufgenommenen Schüler (à 10 sgr.) aufgekommene Summe von 13 rlr. 20 sgr., so wie die Ueberschüsse der vom Lehrer Haase verwalteten Tintenkasse, verwendet. Sie besteht gegenwärtig aus 340 Bänden.

Angeschafft wurde: Grimm, deutsche Grammatik, 5 Bde.; Fiedler und Sachs, Grammatik der englischen Sprache; Diez, Grammatik der romanischen Sprachen; Wackernagel, altdeutsches Lesebuch; Götzinger, Stylschule. — Caesar ed. Kraner, 2 Bde.; Tacitus ed. Nipperdey, 2 Bde. — La Harpe Lycée ou Cours de litt. anc. et mod., 24 Bde.; Milton poetical works; Sheridan school for scandal; Paganel hist. de Fréd. le Grand; Commines Memoires sus l'histoire de Louis XI. et Charles VIII., 5 Bde. — Ranke, franz. Geschichte 5ter Bd.; Pertz Einhardi annales; vita Caroli magni; Ruotgeri vita Brunonis; Lamberti annales, Lindprandi opp. omnia; Widukindi res gestae; Giesebrecht Kaiserzeit, 3ter Bd.; Kutzen das deutsche Land. — Heis, Aufgabensammlung; Koch Rechenaufgaben, 2 Bde.; Kleinpaul Rechenaufgaben; Heckelmann kaufm. Rechnen. — Vogelsang, Leitfaden zum Turnunterricht; Brohm und Hirsch, Turnlieder. — Langbein pädagog. Archiv; Stiehl Centralblatt; Lehmann Magazin für die Literatur des Auslands; Westermann Monatshefte; u. A. A.

Geschenkt wurde: von der Königl. Regierung zu Cöslin: Ballien bibl. Geschichte Bd. I., Heft 5, Bd. II., Heft 1—3. — Von den betreffenden Herren Directoren: Programme von Posen, Spandau, Stettin, Neustettin, Anclam, Greifswald, Schwelm, Neustadt in Westpr., Wittstock. — Von der Voigtländer'schen Buchhandlung in Kreuznach: Andrä Leitfaden der Weltgeschichte. — Von der Buchhandlung von Guttentag in Berlin: Deutsche Jahrbücher für Politik und Literatur Heft 1. — Vom Lehrer Waldow in Crossen: Grundr. der Naturgeschichte. — Von Herrn Uhrmacher Grulich hier: Cicero's Reden übersetzt Bd. 1. — Von Herrn Rentier Klotz sen. hier: Jahn Turnkunst; Jahn und Eiselen Turnkunst; Robolsky und Töppe, Abbild. zum Turnunterricht. — Vom Lehrer Haase: Hiecke Herrmann und Dorothea. — Vom Lehrer Herhudt: Ideler und Nolte, Handbuch der franz. Literatur, 2 Bde.

Zur Aufnahme unserer Anstalt in den Programm-Austausch-Verband hatten sich vor der offiziellen Anerkennung derselben nur die Königl. Provinzial-Schulcollegien von Brandenburg, Posen, Schlesien und Sachsen bereit erklärt; von den beiden erstgenannten Provinzen sind uns die Programme von 1862 zugegangen.

2. Schülerbibliothek, verwaltet vom Dr. Beck. Zur Vermehrung derselben wurden zunächst die Lesegelder der Schüler — halbjährlich 5 sgr. — verwendet. Außerdem flossen der betreffenden Kasse 10 rlr. zu aus einem baaren Geschenk von 25 rlr., welches der Herr Kreisgerichts-Director Teßmar hierselbst bei Gelegenheit seines 25jährigen Dienst-Jubiläums dem Curatorium der Anstalt mit der besonders dankenswerthen Bestimmung überwies, daß diese Gabe alljährlich am 1. Juni wiederholt werden würde. Die Bibliothek zählt gegenwärtig 306 Bände.

Angeschafft wurde: Schwab, deutsche Volksbücher, 6 Bde.; Nieritz: Graf Heinrich's Knappe, Belagerung von Freiberg, Bären von Augustusburg, Gustav Wasa, Hussiten vor Naumburg, Belisar, Unglückstage von Leyden, Hunnenschlacht; Horn: Gottfried Pollmann, Entdeckung von Amerika, Friederici's Kriegsfahrten, Blücher's Schützling, Gellert, der Mississippi; Kugler Geschichte Friedrich des Großen; Irving Skizzenbuch; Cooper Irrwisch 2 Bde.; Arendts geogr. Räthselbuch; Kane Polarreise; Wägner Hellas 2 Bde.; Wägner Rom; Langbein Bilder aus den Kreuzzügen; Uschner Ilias; Uschner Odyssee; Tégner Frithjofs-Sage; Buch der Welt, 2 Bde.; Hoffmann Weltgegenden; Schmidt Friedrich der Große. Wilhelm Tell, Nal

und Damajanti, Sakuntala, Oranienburg und Fehrbellin, der große Kurfürst, Oberon; Gellert Fabeln und Erzählungen; Grimm Mährchen; u. A. A. — Geschenkt wurde: Vom Lehrer Kühl: Barth und Hänel Jugendblätter. —

3. Hülfsbibliothek für ärmere fleißige Schüler. Eine vom Rector auch in diesem Jahre veranstaltete Sammlung brachte an freiwilligen Beiträgen die Summe von 28 rlr. 25 sgr. auf. Außerdem ward der betreffenden Kasse durch Herrn Rechtsanwalt und Stadtverordneten v. Frankenberg noch ein baares Geschenk von 2 rlr. 6 sgr. zugewendet. Bei so erheblichen Gaben konnten die eingeführten theureren Schulbücher, in's Besondere auch Lexica, Atlanten und Grammatiken in genügender Anzahl angeschafft werden.

Geschenkt wurde außerdem: Von Dr. Beck: Caesar ed. Oehler; Ingerslew, lateinisches Wörterbuch; Curtius ed. Zumpt; Sallust ed. Weise. — Von Dr. B. Elementarbuch von Schwartz und Wagler. — Von einem Tertianer der Anstalt: Plötz Elementarbuch Th. I.; Hopf und Paulsiek Lesebuch Th. III. —

Die Bibliothek besteht jetzt aus 55 Bänden und unterstützt 20 Schüler. —

4. Geographischer Apparat. Zur Vermehrung desselben wurde der Rest der von Herrn Kreisgerichts-Director Teßmar (S. 2.) geschenkten Summe im Betrage von 15 rlr. verausgabt. Angeschafft wurde u. A.: Handtke Wandkarte von Pommern; Kiepert Wandkarte von Alt-Italien; Sydow physicalische Wandkarte von Deutschland; desgl. von Amerika; Handtke Wandkarte von Asien, Amerika, Afrika.

5. Zeichen- und Schreib-Apparat. Für denselben konnten zunächst aus dem Betrage von 10 rlr., welche Herr Kaufmann H. Hirschberg in freigebiger Weise dem Rector zur Disposition stellte, eine kleine Anzahl von Gyps-Reliefs und eine Büste angeschafft werden. Nachher erhielt der Zeichen-Apparat durch die hohe Gewogenheit des General-Directors der Königl. Musee'n Herrn v. Olfers Excellenz ein so reiches und werthvolles Geschenk, daß die Bedürfnisse des betreffenden Unterrichts dadurch mehr als gedeckt sind und weitere Anschaffungen nicht erforderlich waren. Der verehrte Geber, dem der Rector persönlich die desfallsige Bitte vorgetragen hatte, übersandte der Anstalt aus den Vorräthen der Königl. Gypsgießerei eine Sammlung von 40 verschiedenen Gypsabgüssen, in Köpfen, Statuetten und Reliefs bestehend. Wir heben unter denselben besonders hervor: 4 Köpfe nach Dupuis; ferner Diomedes mit dem Palladium; Minerven-Kopf; Arethusa-Kopf; Bacchus-Kopf; Neptun, Nereiden und Tritonen; Pegasus; zahlreiche antike und gothische Ornamente, Friese und Füllungen; diverse Console u. A. —

Geschenkt wurde außerdem: Von Herrn Conditor Schmalz: Ein Kasten mit einigen 100 Vorschriften. — Von Herrn Kaufmann Berliner: Meyer Normal-Zeichenbuch; 5 Hefte. — Vom Lehrer Kühl: Hermes Landschaften. —

6. Naturhistorische Sammlungen. Dieselben konnten, bei zahlreichen Geschenken, auch ohne bedeutende Ausgaben erheblich vermehrt werden; für den Unterricht in der Zoologie sind gegenwärtig circa 60 ausgestopfte Thiere, eine Anzahl von Schädeln und Skeletten, Spiritus-Präparaten, Muscheln und Schmetterlingen vorhanden; es fehlt indeß noch an Schränken für die angemessene Aufstellung der Objecte. Behufs des in Secunda beginnenden mineral. Unterrichts wurde eine Summe von 20 rlr., aus den Erträgen der diesjährigen Vorlesungen (S. 7.), zur Anschaffung einer geordneten oryctognostischen Sammlung von 166 Spezies aus der Mineralien-Handlung von Boehmer und Schumann in Berlin, aufgewendet.

An Geschenken gingen ein: Von Schülern der Anstalt: Strix uralensis, Strix Otos, Sitta europaea, Loxia coccothraustes, Turdus torquatus, Turdus Merula, Corvus monedula, Fringilla linaria, Vipera Berus, Hippocampus brevirostris, diverse Muscheln, 1 Schafschädel, Pferdezähne, 1 Korallenstock und verschiedene Petrefacten. — Von Herrn Kaufmann Berliner: ein Herbarium von einigen 100 Spezies. — Von Herrn Uhrmacher Grulich: Schilder von Emys europaea und diverse Mineralien. — Von Herrn Kaufmann Riese: Bernstein mit Insecten-Einschluß. — Von Herrn Kreisrichter Furbach: Strix brachyotos. — Von Herrn Rechtsanwalt Schulz: Ciconia nigra, Colymbus septentrionalis, Podiceps minor, Falco palumbarius,

Oriolus galbula. — Von Herrn Rentier Simon: Perdix cinerea. — Von Herrn Kaufmann Bisewski: Ardea cinerea. — Von Dr. B.: 100 Schmetterlinge, 100 Petrefacten und geognostische Stücke, circa 50 Schnecken und Muscheln, diverse Korallen und Seeigel. — Von Herrn Kreisrichter Furbach: Anguis fragilis. —

7. Physicalischer Apparat. Nachdem derselbe im vorigen Jahre aus den Erträgen der Vorlesungen, von 84 rlr. 19 sgr., und der Zuwendung von Seiten des Badevereins im Betrage von 47 rlr. 10 sgr. begründet worden war, veranstaltete der Rector auch im verflossenen Winter, mit dankenswerther Bereitwilligkeit unterstützt von den Herren Kreisrichter v. Harthausen, Dr. med. Kob und Dr. Beck, eine Reihe von öffentlichen Vorlesungen. Dieselben ergaben den bedeutenden Reinertrag von 115 rlr. 7 sgr. Nach Abzug von 20 rlr., welche für Mineralien verausgabt wurden, (S. 6.) konnte der Rest von 95 rlr. 7 sgr. zur Vermehrung des physicalischen Apparats aufgewandt werden.

Es wurde angeschafft: Ein bewegliches Dampfmaschinen-Modell; ein elektromagnetischer Zeiger-Telegraph mit Wecker und Zeichengeber; elektrische Pistole und Donnerhaus; ein Farbenkreisel mit diversen Scheiben; ein Kegelspiegel mit 6 Anamorphosen; ein Pulshammer; elektrische Mühle und desgleichen Glasbüschel; ein Dampf-Reactions-Rad; zwei Zink-Kohlen-Elemente; Thermo.-Kette, Galvanometer; ein Apparat für die Gesetze communicirender Röhren; ein desgleichen für die Gesetze des Stoßes; ein Heronsbrunnen; eine Camera obscura; ein Stereoscop mit diversen Bildern; ein Trevelyan-Instrument; eine Harmonika mit 8 Stäben für Longitud. Töne; Apparat für Chromatropen; Wasserzersetzungsapparat. —

8. Chemischer Apparat. Zur Anschaffung desselben, welche erst bei der bevorstehenden Eröffnung der Secunda ein Bedürfniß geworden war, wurde aus städtischen Mitteln, den desfallsigen Anschlägen des Rectors gemäß, ein Extraordinarium von 156 rlr. bewilligt. Für diese Summe konnten, außer einem Gasometer, einem Löthrohr mit Reagentienkasten, einem Fresenius'schen Reagentienkasten, und einer chemischen Wage, auch alle andern zur Ausrüstung des chemischen Laboratoriums nöthigen Instrumente, als: Kruken, Gläser, Abdampfschalen, Glocken, Gasentbindungsflaschen, Kolben, Vorlagen, Retorten und Retortenhalter, Lampen, Röhren, Trichter, Tiegel, Mörser, Dreifüße, pneumatische Wannen und dgl., so wie eine Auswahl von Chemikalien, in genügendem Vorrath beschafft werden. —

Die technologische Sammlung wurde durch ein Geschenk des Herrn Kaufmann Nickel vermehrt, bestehend in einem Kasten mit 30 verschiedenen Holzproben. —

9. Turngeräth ist aus den Turngeldern der Schüler (jährlich 5 sgr.) und aus der für Mitbenutzung desselben Seitens der Elementarschule gezahlten Entschädigungssumme von 5 rlr., wie aus den von Seiten des Männer-Turnvereins in gleicher Veranlassung beigetragenen 2 rlr. angemessen renovirt und vervollständigt worden. Der Magistrat bewilligte aus städtischen Mitteln zwei Bäume zur Erneuerung des Klettergerüstes. Trommeln und Flöten wurden aus freiwilligen Beiträgen der Schüler angeschafft. —

Wie in den vorstehend namhaft gemachten zahlreichen und werthvollen Geschenken, so hat sich warmes und allgemeines Interesse für das Gedeihen der Anstalt auch im verflossenen Schuljahre abermals in mannichfacher und erfreulicher Weise kund gegeben. Für die Aula der Schule ist das Bild des Landesherrn angeschafft worden, und Herr Kaufmann Blumenthal schenkte ein entsprechendes Portrait des hochseligen Königs; einen weiteren Schmuck hat dieselbe durch einen schönen Kronleuchter erhalten, zu dessen Anschaffung Herr Bäckermeister F. W. Nipkow eine Sammlung freiwilliger Beiträge veranstaltete. Herr Gutsbesitzer Böttcher hat der Schule zwei Aschenkrüge geschenkt. Armen Schülern sind auch diesmal von Bürgern der Stadt Freitische gewährt worden.

Und so sagt denn der Berichterstatter den vielen Gönnern und Wohlthätern der Schule und unserer Schüler abermals freudigen und herzlichen Dank. Möchte er sich alle Jahre eben so reicher Veranlassung

dazu erfreuen können! Der Herr aber wolle Denen, die da offne Herzen und Hände haben für das Schulwesen unserer Stadt, einst lohnen an ihren Kindern mit unvergänglichem Segen. —

G. Oeffentliche Prüfung und Schlußfeierlichkeit.

Donnerstag den 25. September 1862.

Vormittag von 8 bis 1 Uhr.

Vierstimmiger Choral: „O daß ich tausend Zungen hätte" (3 Verse).

Vorschule. Religion. Groth. — Rechnen. Kühl.
Sexta. Deutsch. Herhudt. — Geographie. Groth
Quinta. Französisch. Haase. — Latein. Herhudt.
Quarta. Geschichte. Beck. — Naturkunde. Klöber.
Tertia. Englisch. Haase. — Mathematik. Bahrdt.

Während der Prüfung werden die Probeschriften, Probezeichnungen, Landkarten und botanischen Zeichnungen der Schüler zur Ansicht ausgelegt sein.

Nachmittag von 3 Uhr an.

Gesang: „Wenn ich ihn nur habe"; ged. von Novalis; comp. von E. Breidenstein.

1. Vorschüler P. Petschelt: „O sagt, ihr lieben Vögelein"; aus dem Wunderhorn.
2. Sextaner P. Flöder: Obstlied; von Voß.
3. Quartaner Th. Böhn: Chanson de Roland; von Duval.
4. Quintaner E. Lohauß: Stavoren; von Böttger.
5. Tertianer A. Mühlenbeck: Caes. bell. gall. I., 40.
6. Quartaner O. Piepkorn: Alexander Ypsilanti; von W. Müller.
7. Sextaner H. Lenz: Mulier et gallina (Fabel).
8. Tertianer J. Klotz: The Harper; von Campbell.
9. Quartaner E. Vormeng: Otto I. und Heinrich; von v. Mühler.
10. Vorschüler R. Salzwedel: Die kleinen Müßiggänger; von Münkel (Erzählung).

Gesang: „Droben stehet die Kapelle"; ged. von Uhland; comp. von C. Kreutzer.

11. Vorschüler R. Scheidemantel: „Der Herbst, der Herbst das ist mein Mann"; von Dieffenbach.
12. Quintaner J. Kreuz: Le corbeau et le renard; von Lafontaine.
13. Quartaner U. Minde: Wallenstein vor Stralsund; von Günther.
14. Tertianer F. Katschke: Childe Harold's adieu to England; von Byron.
15. Sextaner J. Hauschulz: Das Hirtenbüblein; von Grimm (Erzählung).
16. Quintaner H. Stüwe: Le loup devenu berger; von Florian.
17. Quintaner E. Warsinski: Pipin der Kurze; von Streckfuß.
18. Sextaner L. Blumenthal: Asinus cum pelle leonis (Fabel).
19. Tertianer E. Ulmann: Der Sänger; von Göthe.
20. Vorschüler L. Hirschwald: Kriegsrüstung in der Küche; von Löwenstein.

Schlußwort des Rectors. Austheilung der Prämien.

Schlußgesang: Psalm 98 „Singet dem Herrn ein neues Lied", für gem. Chor und Instrumentalmusik comp. vom Gesanglehrer C. H. Rud. Groth.

Zu dieser Prüfung und Schlußfeierlichkeit werden die Mitglieder des Curatoriums, der Wohllöbliche Magistrat und die Stadtverordneten, die Eltern unserer Schüler, so wie alle Freunde und Gönner der Anstalt und des Schulwesens überhaupt hierdurch ehrerbietigst eingeladen.

Freitag den 26. September: Censur und Versetzung. Schluß des Sommersemesters.

Das neue Schuljahr beginnt am Dienstag den 7. Oktober um 8 Uhr.

Anmeldungen neuer Schüler (für Vorschule bis Secunda incl.) nimmt der Unterzeichnete am Montag den 6. Oktober Morgens von 9 Uhr ab im Schulgebäude entgegen. Dieselben haben ihre etwaigen früheren Schulzeugnisse vorzulegen und 10 sgr. für die Lehrerbibliothek zu entrichten.

Etwaige Prüfungen Neuaufgenommener und die Nachprüfungen der bedingt Versetzten finden Montag den 6. Oktober von 10 Uhr an im Schulgebäude Statt.

Zur Aufnahme in die Vorschule sind gar keine Vorkenntnisse nöthig.

Zur Aufnahme in die Sexta wird erfordert:

1) Geläufiges Lesen deutscher und lateinischer Druckschrift;
2) Einige Fertigkeit, Dictirtes leserlich und ohne grobe orthographische Fehler in deutscher und lateinischer Schrift niederzuschreiben;
3) Sicherheit im Schreiben und Aussprechen ganzer Zahlen und in den vier Grundrechnungen mit denselben;
4) Einige Bekanntschaft mit der biblischen Geschichte. —

Auswärtige Schüler, zu deren Unterbringung sowohl bei Lehrern als in achtbaren Bürger-Familien mannichfache Gelegenheit geboten ist, dürfen ihre Wohnung nur mit Vorwissen und Genehmigung des Unterzeichneten wählen oder ändern. —

Dr. Bahrdt.

